

États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

Au 31 mars, 2018

**LA NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CARBONE**



CO2 Solutions Inc.

1.0	INTRODUCTION	3
	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	3
2.0	VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	4
3.0	FAITS MARQUANTS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 ET APRÈS CETTE DATE	4
	Information sur le projet de Saint-Félicien	4
	Information sur le projet VCQ	4
	CO ₂ Solutions accueille Total comme partenaire industriel au projet VCQ	6
	CO ₂ Solutions reçoit une subvention additionnelle de 7,5 M\$ pour prolonger le projet VCQ jusqu'en 2022	6
	Succès dans la deuxième ronde du concours Carbon XPRIZE de NRG COSIA	6
4.0	SURVOL DU SECTEUR ET DU MARCHÉ POTENTIEL.	7
4.1	Survol	7
4.2	Opportunités et applications	10
	Capture et utilisation du carbone	10
	Récupération assistée des hydrocarbures	10
	Carbonatation de boissons	10
	Serres	11
	Pâtes et papiers	11
	Utilisations émergentes du CO ₂	12
	Capture et séquestration du carbone	12
4,3	Réglementation gouvernementale	12
5.0	POINTS SAILLANTS SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	14
	Poursuivre l'expansion de la propriété intellectuelle	14
6.0	REVUE FINANCIÈRE	14
6.1	Information financière trimestrielle sélectionnée non auditée	14
6.2	Résultats d'exploitation	15
	Comparaison entre les périodes de trois mois et neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017	15
	Produits	15
	Frais de recherche et de développement	15
	Frais de développement des affaires	16
	Frais généraux et administratifs	16
	Perte et perte globale pour le trimestre	17
6,3	Flux de trésorerie	17
	Activités d'exploitation	18
	Activités d'investissement	18
	Activités de financement	18

6.4	Liquidité et continuité d'exploitation	18
6.5	Capital émis	19
7.0	ENGAGEMENTS HORS BILAN	19
8.0	OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES	19
9.0	MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES	20
9.1	Hypothèses et estimations significatives de la direction	20
9.2	Information supplémentaire concernant la comptabilisation de la propriété intellectuelle	20
10.0	NOUVELLES NORMES COMPTABLES	22
11.0	FACTEURS DE RISQUE ET D'INCERTITUDES	22
12.0	CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	23
13.0	AUDITEUR	23
14.0	INFORMATION ADDITIONNELLE ET CONTINUE	24

1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de CO₂ Solutions inc. (« **CO₂ Solutions** » ou « la **Société** ») en date du 31 mars 2018 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017 et les notes annexes s’y référant ainsi qu’avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion annuel pour l’exercice clos le 30 juin 2017. Les états financiers consolidés annuels audités du 30 juin 2017 et autres informations additionnelles sont disponibles sur le site Internet SEDAR à <https://www.sedar.com>. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales. Tous les chiffres sont en dollars canadiens. La Direction est responsable de mettre en place les systèmes d’information, les procédures et les contrôles appropriés pour s’assurer que tous les renseignements financiers divulgués à l’externe, y compris le présent rapport de gestion, et utilisés à l’interne par la Société, sont complets et fiables. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été examinés par le comité d’audit de la Société et approuvés par le Conseil d’administration de la Société.

L’information contenue dans le présent rapport de gestion est datée du 22 mai 2018, date d’approbation par le conseil d’administration de la Société du présent rapport de gestion et des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives concernant l’évolution des opérations de la Société dans les mois à venir, l’adéquation des ressources financières de la Société et autres événements ou conditions qui pourraient survenir dans le futur. Les déclarations prospectives sont souvent, mais pas toujours, identifiées par des termes comme « s’attend », « prévoit », « croit », « a l’intention », « estime », « prédit », « potentielle », « ciblée », « plans », « possible », et expressions similaires, ou des déclarations que les événements, les conditions ou les résultats « seront », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire ou être atteints. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s’y limiter, des déclarations concernant les opportunités de marché de la Société, les stratégies, la concurrence, les activités prévues et les dépenses alors que la Société poursuit son plan d’affaires, l’adéquation des ressources de trésorerie disponibles de la Société et d’autres déclarations quant à des événements ou résultats futurs. Les déclarations prospectives sont des déclarations concernant le futur et sont intrinsèquement incertaines, et les résultats réels de la Société ainsi que d’autres événements ou conditions futurs peuvent différer considérablement de ceux qui sont énoncés dans les déclarations prospectives en raison d’un certain nombre de risques, incertitudes et autres facteurs, tels que les risques et incertitudes commerciales et économiques. Certains de ces risques, incertitudes et autres facteurs sont décrits dans le présent document sous la rubrique « Facteurs de risques et incertitudes ». Pour les raisons énoncées ci-dessus, les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés. Les énoncés prospectifs de la Société sont basés sur les croyances, les attentes et les opinions de la direction à la date à laquelle les déclarations sont faites. Par conséquent, tous les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion comportent des risques connus et inconnus et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces énoncés prospectifs.

À moins que ce ne soit requis par les lois canadiennes relatives aux valeurs mobilières, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ses énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de changement de circonstances, nouvelles informations, événements futurs ou pour toute autre raison postérieure à la date de ce rapport de gestion.

Dans le présent rapport de gestion, le terme « CO₂ Solutions » et le terme « Société » désignent CO₂ Solutions et ses filiales ou autres entités contrôlées directement ou non par la Société.

2.0 VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

CO₂ Solutions est un chef de file dans le développement de technologies brevetées pour la capture du dioxyde de carbone (CO₂). Plus particulièrement, la Société travaille sur la commercialisation de sa technologie enzymatique pour la capture efficace du CO₂ provenant d'émissions industrielles.

Depuis sa fondation, CO₂ Solutions s'est concentré sur le développement de sa plateforme technologique, la mise à l'essai, l'atténuation des risques et l'amélioration de cette plateforme, de même que sur la constitution d'un large portefeuille de brevets. Pour ce faire, la Société a procédé à la mobilisation de capitaux, au recrutement d'un personnel hautement qualifié et à l'établissement de partenariats et d'alliances stratégiques.

La Société entreprend présentement son premier projet commercial de capture du CO₂, une unité de capture de 30 tonnes par jour dans la région de Saint-Félicien au Québec (le « **Projet Saint-Félicien** »), qui a été octroyé en août 2016. En outre, la Société dirige aussi le projet de démonstration de capture et d'utilisation du CO₂ le plus complet au monde, Valorisation Carbone Québec (« **VCQ** »), situé à Montréal-Est au Québec. Ces projets confirment la position de la Société comme fournisseur de premier plan de technologies de capture du carbone de seconde génération. La Société poursuit activement des occasions commerciales additionnelles autour du monde.

3.0 FAITS MARQUANTS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 ET APRÈS CETTE DATE

Information sur le projet de Saint-Félicien

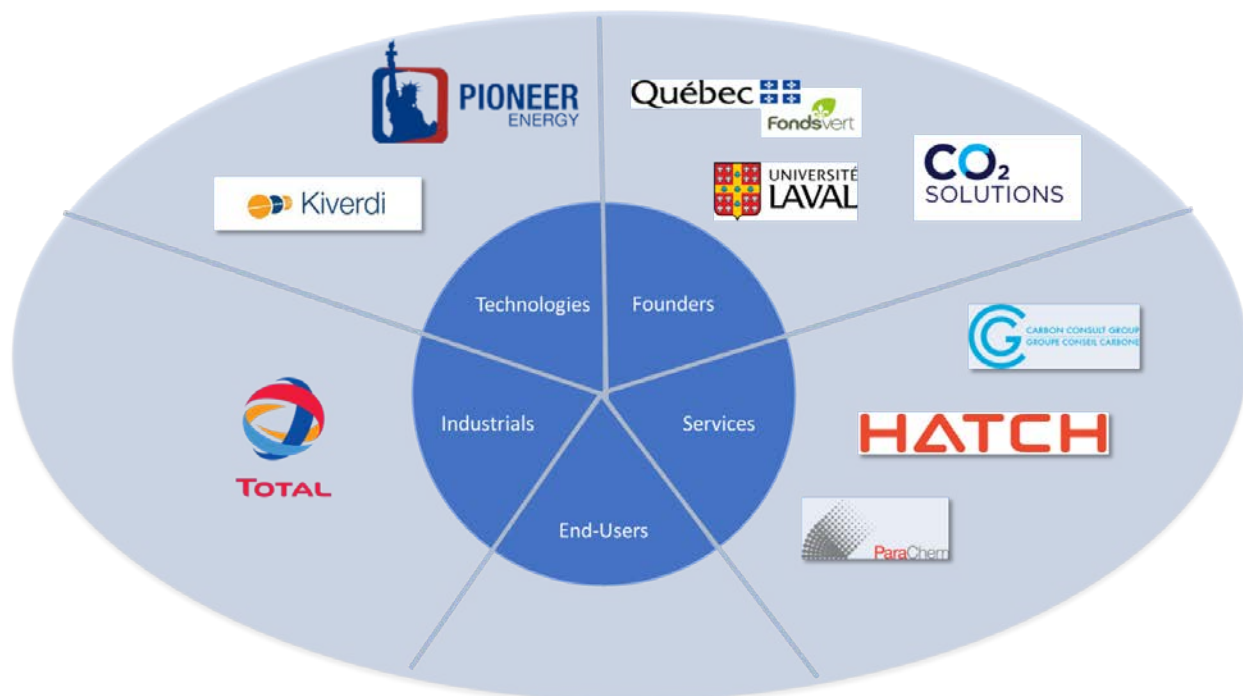
Le projet de Saint-Félicien se déroule comme prévu. L'ingénierie et les commandes de matériel à long délai d'approvisionnement sont complétées et la Société a choisi l'entrepreneur Alco TMI d'Alma, Québec, pour construire l'unité de capture sur le site de l'usine de pâtes de Produits forestiers Résolu à Saint-Félicien, Québec. La construction de l'usine de capture du CO₂ de Saint-Félicien devrait se compléter d'ici le quatrième trimestre de 2018, suivi d'une période de six mois pour la mise en service et la démonstration. Ensuite débutera l'exploitation commerciale qui consiste à approvisionner le CO₂ aux serres avoisinantes de Serres Toundra.

Information sur le projet VCQ

La Société continue de diriger le projet de démonstration de capture et d'utilisation du CO₂ le plus complet au monde, Valorisation Carbone Québec (« VCQ »). Les objectifs du projet, qui a débuté en février 2017, sont de développer et faire la démonstration de solutions complètes et commercialement viables pour la capture et l'utilisation du CO₂ dans plusieurs applications tout en réduisant les gaz à effet de serre.

Au cours de sa première année, le projet VCQ a rencontré les jalons suivants :

- les comités de gestion et d'orientation scientifique composés d'administrateurs chargés de superviser la gouvernance du projet VCQ ont été mis en place. Les membres sont des cadres et scientifiques issus du gouvernement du Québec, de l'industrie (Suncor, Total, Hatch, CO₂ Solutions), du milieu universitaire (Université Laval, Polytechnique de Montréal), et du gouvernement du Québec ;
- Total S.A. s'est joint au projet comme premier partenaire industriel (voir ci-dessous) ;
- d'autres technologies industrielles d'utilisation du CO₂ et des partenaires d'utilisation finale ont été identifiés et des discussions sont en cours sur plusieurs fronts afin d'élargir encore davantage la participation de l'industrie et du milieu universitaire au projet VCQ ;
- une entente a été conclue avec Chimie Parachem (Parachem), une filiale à 51 % de Suncor Energy, pour l'utilisation de leurs installations industrielles de Montréal-Est comme site de démonstration pour VCQ ;
- une usine de capture du carbone de 10 tonnes par jour utilisant le procédé enzymatique de CO₂ Solutions en colonnes garnies a été mise en service avec succès aux installations de Parachem ;
- un contacteur à lit rotatif de 10 tonnes a été commandé et devrait être livré au site de démonstration VCQ d'ici septembre 2018 et sera suivi d'une démonstration opérationnelle ;
- plus de 100 technologies d'utilisation du CO₂ provenant du monde entier ont été évaluées pour leur potentiel à contribuer efficacement au projet VCQ ;
- des ententes ont été conclues avec des fournisseurs de technologies d'utilisation du CO₂ qui convertissent le CO₂ en méthanol, en éther diméthylique et en protéines pour les animaux, comme Kiverdi et Pioneer Energy ;
- Hatch Ltd., une importante société internationale d'ingénierie-conseil et de mise en œuvre, s'est engagée à fournir des services d'ingénierie et d'autres services pour réaliser l'installation des différentes unités de capture et d'utilisation sur le site Parachem et, une fois les démonstrations terminées, à produire les rapports technico-économiques correspondants ;
- Carbon Consult Group, chef de file dans le domaine de la gestion et de la valorisation du carbone a accepté de se joindre au projet VCQ en tant que fournisseur de services pour quantifier les réductions des émissions de GES offertes par les différentes technologies.



CO₂ Solutions accueille Total comme partenaire industriel au projet VCQ

Le 27 mars 2018, CO₂ Solutions a accueilli Total S.A., une entreprise intégrée française du secteur de l'énergie, comme premier partenaire industriel au projet VCQ. Comme illustré ci-dessus, la catégorie partenaire industriel est un des cinq types de partenariat du projet VCQ. Les partenaires industriels versent des contributions financières au budget de la VCQ en échange de rapports technico-économiques sur les différentes technologies démontrées au cours du projet ; le montant de ces contributions n'est pas divulgué pour des raisons de concurrence. Les contributions des partenaires industriels permettent au projet VCQ d'augmenter le nombre de technologies démontrées et d'accélérer leur mise en œuvre commerciale éventuelle.

CO₂ Solutions reçoit une subvention additionnelle de 7,5 M\$ pour prolonger le projet VCQ jusqu'en 2022

Le 28 mars 2018, CO₂ Solutions a annoncé qu'elle avait reçu une subvention de 7,5 M\$ de la province de Québec pour améliorer et prolonger le projet VCQ de sa fin initiale de 2019 jusqu'en 2022. En plus de prolonger la durée du projet, cette subvention permettra au projet VCQ d'augmenter le nombre de technologies d'utilisation qui seront démontrées. Il permet à la Société et à ses partenaires de tirer parti du succès de la première année et de réaliser l'un des projets de capture et d'utilisation du carbone (CCU) les plus ambitieux au monde.

Succès dans la deuxième ronde du concours Carbon XPRIZE de NRG COSIA

Le 9 avril 2018, CO₂ Solutions a annoncé que deux de ses participations conjointes ont franchi avec succès la deuxième ronde du concours Carbon XPRIZE de NRG COSIA. Ces entrées sélectionnées, avec qui la Société a annoncé plus tôt en 2017 des participations conjointes, sont avec Carbicrete de Montréal, Québec et CERT de Toronto, Ontario. CO₂ Solutions et ces partenaires ont partagé à parts égales le prix

en argent de 500 K\$ US remis à chacun des gagnants, pour un total de 500 K\$ US pour CO₂ Solutions, dont le montant a été reçu en mai.

4.0 SURVOL DU SECTEUR ET DU MARCHÉ POTENTIEL.

4.1 Survol

Environ 80 % de l'énergie produite actuellement à travers le monde provient de combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.¹ Ceci se traduit par des concentrations sans cesse plus élevées de CO₂ bien au-dessus des données historiques. Au *National Oceanic & Atmospheric Administration Laboratory* à Mauna Loa, Hawaii, les concentrations annuelles de CO₂ continuent d'augmenter de 2 à 3 ppm (parties par million) par année, le niveau de 400 ppm a été atteint pour la première fois en 2015. Depuis ce temps, les concentrations de CO₂ sont demeurées au-dessus de ce niveau avec une moyenne mensuelle de 407 ppm.² En outre, la grande majorité de la communauté scientifique associe les changements climatiques aux gaz à effet de serre générés par les activités humaines.³ De plus, des études récentes ont démontré une augmentation de 7 centimètres du niveau de la mer au cours des 25 dernières années et devrait continuer d'augmenter.⁴ Cette augmentation du niveau de la mer est associée avec la fonte du cap polaire à travers le monde.

Bien que les économies plus matures diminueront vraisemblablement leurs émissions en investissant dans des sources d'énergie plus propres et renouvelables, la demande énergétique à base de carbone devrait augmenter au cours des prochaines décennies alors que la croissance des économies émergentes fera plus que compenser la diminution des émissions de carbone des pays développés de l'OCDE. Selon le cas de référence de *l'International Energy Outlook 2017*⁵ (IEO2017), les émissions mondiales de CO₂ continueront à augmenter de 33,9 à 42,8 milliards de tonnes métriques par année entre 2015 et 2050, soit une augmentation globale de 25,5 %.

Le défi mondial est de limiter les changements climatiques en réduisant les émissions de GES sans affecter une économie mondiale qui est soutenue par l'abondance des combustibles fossiles. Afin de limiter efficacement les émissions de CO₂, de nombreux pays, en lien avec la 21e Conférence des Parties à Paris (« COP21 »), ont présenté leurs objectifs de réduction des émissions, ou les contributions déterminées à l'échelle nationale (INDCs), en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Bien que ces prévisions aient tenté d'intégrer certains détails spécifiques comme les investissements dans les énergies renouvelables, une incertitude demeure quant à la façon dont ces macro-objectifs se traduiront dans des politiques applicables et des directives claires pour atteindre les objectifs. Les chiffres exprimés dans *l'International Energy Outlook* peuvent changer considérablement alors que des lois et des programmes visant à réduire les émissions de CO₂ sont mis en œuvre. Conformément à ces objectifs, des développements récents ont vu l'augmentation des crédits d'impôt (45Q) pour la capture du carbone dans le plus récent budget des États-Unis. Ce crédit 45Q devrait stimuler les investissements privés dans le déploiement de technologies commerciales pour capturer le dioxyde de carbone des centrales électriques et des installations industrielles pour la récupération assistée des hydrocarbures et autres formes de stockage géologique pour des usages bénéfiques de CO₂. Ce crédit

¹ U.S. Energy Information Administration, *International Energy Outlook 2017*.

² <https://www.esrl.noaa.gov/gmd/ccgg/trends/weekly.html>

³ <https://www.epa.gov/climate-indicators/greenhouse-gases>

⁴ <http://www.pnas.org/content/early/2018/02/06/1717312115>

⁵ <https://www.epa.gov/climate-indicators/greenhouse-gases>

carbone amélioré est, à notre avis, une forte indication de la pression mise sur les politiciens par l'industrie, même par un pays qui menace de se retirer de l'accord COP21 de Paris, pour agir de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela augure bien pour l'acceptation de technologies de capture et d'utilisation du CO₂ de deuxième génération en Amérique du Nord qui sont éprouvées, peu coûteuses et respectueuses de l'environnement, comme celle fournie par CO₂ Solutions.

Les projections du marché de l'énergie sont sujettes à beaucoup d'incertitudes comme les événements qui façonnent l'évolution technologique, les changements démographiques, les tendances économiques et la disponibilité des ressources qui entraînent l'utilisation de l'énergie ne peuvent pas être prévus avec certitude.⁶ Par contre, le fait demeure que, afin de faire face efficacement au défi des changements climatiques, les émissions provenant des grands émetteurs stationnaires, comme les centrales électriques à combustibles fossiles, les cimenteries, les fonderies, etc., doivent être réduites. Bien que les sources d'énergie renouvelables gagnent en importance, tout porte à croire que les combustibles fossiles demeureront la principale source d'énergie pour les décennies à venir. De nombreux pays tentent actuellement d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de technologies qui réduisent les émissions de CO₂ des centrales à combustibles fossiles conventionnelles, des technologies comme celle élaborée et brevetée par CO₂ Solutions.

Alors qu'en novembre 2016, le gouvernement libéral canadien a confirmé la réduction de 30 % des émissions de GES fixé par le gouvernement précédent, les prédictions actuelles pour l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone liées à la production énergétique au Canada prévoient une augmentation de 14 % entre 2015 et 2050.⁷ Pour atteindre les objectifs de réductions, le Canada doit réduire ses émissions de GES de 2015 d'environ 28 %.⁸ Cela nécessitera un changement important dans la façon dont les émissions de GES sont perçues par la société. (Voir section 4.3 Réglementation gouvernementale pour plus de détails.)

De plus, une attention particulière en 2013-2017 a été dirigée vers l'Ouest canadien et le niveau d'émissions de CO₂ dans l'exploitation minière des sables bitumineux et ses conséquences sur le niveau global des gaz à effet de serre canadiens. Le plan de l'Alberta d'exploiter ses grandes réserves de sables bitumineux (pouvant atteindre jusqu'à 170 milliards de barils) est perçu comme un problème par ceux qui se préoccupent de l'environnement.

Avec un prix du pétrole bas, l'exploitation des sables bitumineux en Alberta émet environ 70 millions de tonnes métriques de CO₂ par année. Ceci pourrait augmenter à 100 millions de tonnes métriques alors que le prix du pétrole se redresse et si les projets de développement envisagés sont approuvés.⁹ On pourrait s'attendre à ce que la reprise du prix du pétrole au cours des derniers mois se traduise par une augmentation des projets de développement. Toutefois, nous constatons que les prélèvements et les taxes sur le carbone déjà mis en œuvre en Alberta, ainsi que les augmentations envisagées par le gouvernement fédéral et les récents désinvestissements dans les sables bitumineux par des géants énergétiques comme Shell¹⁰, créent de l'incertitude, ce qui retarde les annonces d'investissements dans de nouveaux projets pétroliers en Alberta.

⁶ U.S. Energy Information Administration, *International Energy Outlook 2017*.

⁷ Ibid

⁸ <https://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=en&n=CCED3397-1>

⁹ <https://www.albertaoilmagazine.com/?p=45640&print=1>

¹⁰ <http://www.cbc.ca/news/business/shell-cnr-oilsands-1.4653007>

De plus, on observe une tendance chez les producteurs d'énergie à unifier leurs efforts en matière de développement de technologies propres dans des entités distinctes comme la Canadian Oil Sands Innovation Alliance (COSIA) (partenaire dans le concours XPRIZE de NRG COSIA) et l'Oil and Gas Climate Initiative (OGCI) afin de mieux cibler l'argent dépensé dans le développement de technologies et d'éviter le dédoublement des efforts. Bien que cela facilite les discussions entre les entreprises de technologies propres et les fonds d'investissement de l'industrie énergétique pour le secteur des technologies propres, cela réduit également le nombre de sources de financement disponibles et ajoute un niveau de complexité autour des investissements des entreprises et des projets.

L'enjeu des émissions de GES des sables bitumineux et l'accès aux marchés a également des répercussions sur la capacité de l'Ouest canadien de vendre et distribuer son pétrole, ce qui ralentit l'augmentation du prix du pétrole canadien. Les opposants aux projets d'oléoducs évoquent l'augmentation significative du potentiel des émissions de gaz à effet de serre si la production de pétrole des sables bitumineux augmente à la suite d'un plus grand accès aux marchés par le biais d'un nouvel oléoduc. Ces opposants de l'oléoduc demandent un plan concret qui répondra à leurs préoccupations concernant l'augmentation des émissions de CO₂ provenant de la production de pétrole des sables bitumineux et la sécurité autour des oléoducs envisagés. Cette situation a récemment donné lieu à des débats ouverts et à des sanctions économiques temporaires entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, ce qui a nécessité l'intervention du gouvernement fédéral. Avec le temps, cela entraînera le Canada, l'Alberta et les compagnies pétrolières à augmenter les efforts pour capter le CO₂ généré par l'exploitation des sables bitumineux et augmenter la nécessité pour de nouvelles technologies propres afin d'obtenir l'appui du public pour les oléoducs.

Compte tenu de cette information, la Société demeure confiante que des projets de capture du CO₂ seront conclus dans l'Ouest canadien. La Société croit qu'une taxe sur le carbone de 50 \$ la tonne au Canada rendrait la technologie de CO₂ Solutions très attrayante pour les différents émetteurs de GES, car elle est plus élevée que le coût de capture de 28 \$ la tonne pour une usine de capture de 1 250 tonnes par jour, précédemment annoncé par la Société, ce qui fait de la technologie de la Société une occasion sérieuse de gestion des coûts pour les grands émetteurs.

La Société observe également un intérêt accru pour sa technologie de la part des cinq principaux secteurs d'activité sur lesquels elle se concentre :

- Électricité
- Pétrole et gaz
- Ciment
- Mines et métaux
- Pâtes et papiers

Toutes les industries susmentionnées sont des émetteurs importants de CO₂, mais, fait intéressant, un grand nombre de ces émetteurs utilisent également le CO₂ comme matière première pour leur procédé ou offrent des occasions d'utilisation très spécifiques. La Société évalue actuellement les besoins et exigences communs et individuels de ces marchés verticaux et de certaines sociétés qui y exercent leurs activités, afin d'évaluer comment la technologie exclusive de CO₂ Solutions pourrait être mise en œuvre comme solution pour réduire leurs émissions de GES tout en réduisant le coût du CO₂ requis par leurs activités.

4.2 Opportunités et applications

Capture et utilisation du carbone

La technologie enzymatique de CO₂ Solutions offre une solution élégante pour la capture du CO₂ provenant des effluents gazeux et la production conséquente de CO₂ pur. Plusieurs applications pour l'utilisation de CO₂ comme gaz industriel ont été développées au fil des ans en raison de ses propriétés physiques. Certaines utilisations remontent à des siècles lorsque la fermentation des aliments (malt, blé, raisins, etc.) a mené à la fabrication d'alcool, de vins et de bières et dans laquelle le CO₂ était partiellement réutilisé durant le procédé, notamment pour exclure l'air. D'autres applications pour le CO₂, appelées « de seconde génération » sont plus récentes, partiellement en raison de la tendance à utiliser des produits plus écologiques – comme l'utilisation du CO₂ comme solvant à la place de produits chimiques, ou d'utiliser le CO₂ comme matière première pour fabriquer des produits à valeur ajoutée comme il se fait déjà dans l'industrie des déchets. L'utilisation du CO₂ est précisément l'objectif dans le cadre du projet VCQ mentionné précédemment.

Récupération assistée des hydrocarbures

La récupération assistée des hydrocarbures à l'aide de CO₂, ou RAH, consiste à injecter du CO₂ à l'état pur dans de vieux puits de pétrole pour les pressuriser et augmenter temporairement leur production. Cette pratique date de plusieurs décennies, provenant du Bassin permien du Texas. Lors du procédé, le CO₂ se mélange avec le pétrole brut (phase miscible). Cette phase permet d'obtenir une viscosité moins élevée que celle du pétrole brut qui, combinée à une pression plus élevée, coule aux puits de production. Cet effet pourrait se comparer à un mélange de CO₂ et de bicarbonate de sodium s'échappant d'une bouteille de boisson gazeuse qui a été secouée. Ce mélange « pétillant » de CO₂ et de pétrole brut est ensuite séparé et le CO₂ est recyclé et réinjecté avec du CO₂ « frais ». En général, en utilisant les techniques conventionnelles de RAH, pour chaque tonne de CO₂ injecté, environ deux à quatre barils de pétrole additionnels sont produits. En outre, environ 30 % du CO₂ injecté demeure séquestré de façon permanente¹¹.

En raison de la raréfaction des sources naturelles de CO₂ et d'une demande croissante, les producteurs pétroliers à travers le monde se tournent de plus en plus vers les sources anthropiques, où une technologie économique de capture du carbone peut représenter une solution de continuité nord-américaine et internationale pour la RAH. Ainsi, la Société croit que sa technologie est bien positionnée pour servir ce marché¹².

Bien qu'étant donné la situation mondiale actuelle du prix du pétrole, la compétitivité des prix des sables bitumineux de l'Ouest canadien puisse être remises en question, ce qui a des répercussions sur l'expansion à court terme et la prise de décisions concernant l'adoption de nouvelles technologies dans le secteur des sables bitumineux (la capture du carbone en général et son application pour la RAH), la Société estime qu'avec le temps ce marché potentiel se dévoilera alors que le prix du pétrole continuera d'augmenter et une plus grande clarté se manifesterà sur la future tarification du carbone.

Carbonatation de boissons

Les entreprises d'embouteillage et de mise en canettes de boissons gazeuses nécessitent le CO₂ comme intrant pour la carbonatation de leurs boissons. Ceci représente un coût important pour eux qui peut, pour plusieurs sites, représenter des défis logistiques. Dans ce contexte, il existe une occasion pour les

¹¹ Alberta Innovates, *Barriers to CO₂ Enhanced Oil Recovery in Alberta*, octobre 2013 (<http://www.ptac.org/attachments/1183/download>)

¹² Advanced Resources International, Inc., *The CO₂-EOR Oil Recovery and CO₂ Utilization "Prize"*, avril, 2014

producteurs de boissons gazeuses d'utiliser la technologie de CO₂ Solutions pour remplacer leur CO₂ acheté par une source à plus faible coût et plus sécuritaire de CO₂ provenant des gaz de combustion issus de leur chaudière sur place (ces chaudières étant nécessaires à la production d'eau chaude pour stériliser l'équipement d'embouteillage). Par le fait même, cette opération de recyclage du CO₂ pourrait leur fournir un moyen d'améliorer leur empreinte environnementale et de générer des crédits carbone, s'ils sont disponibles dans leur territoire.

Serres

L'absorption du CO₂ par les plantes durant le jour fait partie de leur cycle de croissance. Les serres, qui par définition sont des environnements contrôlés, cherchent habituellement à ajouter du CO₂ à l'air ambiant pour atteindre des concentrations pouvant avoisiner 1 000 ppm (par rapport au niveau normal de 400 ppm), permettant ainsi une augmentation de la production pouvant atteindre 50 %¹³.

Le CO₂ requis pour les serres est souvent obtenu par la combustion de combustibles fossiles comme le gaz naturel dans des générateurs de CO₂ spécialisés. Après une combustion complète, les gaz de combustion sont introduits directement dans la serre. Les inconvénients liés à l'utilisation du gaz naturel sont la production d'humidité lors de la combustion, ce qui pourrait constituer un désavantage pour la culture de certaines plantes, et si la combustion n'est pas complète, certains contaminants pourraient être présents dans les gaz de combustion et ensuite dans les serres. Une autre solution serait d'utiliser du CO₂ pur. Les serres peuvent recevoir le CO₂ pur par camion sous forme liquide, ce qui est devenu une solution populaire parmi les producteurs en raison de l'élimination du risque de dommages aux cultures, de l'élimination de la production d'humidité, d'un contrôle plus précis des niveaux de CO₂, et d'une plus grande flexibilité pour introduire le CO₂ selon les besoins. L'envers de cette approche est que le CO₂ sous forme liquide est habituellement plus coûteux que le CO₂ produit par la combustion du gaz naturel.¹⁴ L'application de la technologie de la Société dans l'industrie des serres est précisément le but dans le cadre du projet Saint-Félicien mentionné ci-dessus. CO₂ Solutions croit que sa technologie pourrait résoudre ces problématiques, car elle permet au CO₂ d'être capté et concentré de façon plus économique qu'à partir des gaz de combustion du gaz naturel. Comme mentionné ci-dessus, la première entente commerciale de la Société pour une unité de capture du carbone est actuellement mise en place dans l'industrie des serres.

Pâtes et papiers

L'emploi du CO₂ dans l'industrie des pâtes et papiers est très répandu et il comprend les principales utilisations suivantes.

- *Régularisation et stabilisation du pH*
- *Lavage de la pâte à l'aide de CO₂*
- *CO₂ pour l'acidulation du savon*

Actuellement, la plupart des producteurs de pâtes et papiers achètent le CO₂ de fournisseurs externes de gaz en vrac à un coût élevé. Pour l'industrie des pâtes et papiers, le procédé de CO₂ Solutions pourrait être mis en place pour capter le CO₂ provenant du fonctionnement de leur chaudière, où la chaleur à valeur nulle peut fournir l'énergie nécessaire pour le procédé de récupération du CO₂. Il en résulte une

¹³ Advanced Resources International, Inc., *The CO₂-EOR Oil Recovery and CO₂ Utilization "Prize"*, avril 2014.

¹⁴ Ibid

réduction des coûts d'achat du CO₂, une réduction de la dépendance envers des sources d'approvisionnement externes et une réduction de l'empreinte carbonique des opérations de fabrication de pâtes.

Utilisations émergentes du CO₂

En plus des utilisations déjà établies, plusieurs nouvelles utilisations du CO₂ de seconde génération sont soit en cours de développement, soit en cours de première démonstration. Celles-ci comprennent la production d'algues pour la fabrication de produits allant des nutraceutiques au biodiésel, et la production de bioplastiques, la carbonatation et la réutilisation de déchets minéraux, la transformation de CO₂ en produits biochimiques et biocarburants, l'intégration du CO₂ dans des matériaux de construction comme le béton, ainsi que la production de protéine animale, entre autres. Le projet VCQ mentionné précédemment est une vitrine pour les technologies d'utilisation seconde génération les plus prometteuses au monde et positionne la Société au cœur de l'industrie en pleine croissance de capture et d'utilisation du CO₂, appelé CUC. Certaines de ces applications émergentes sont à l'étude par la Société dans le cadre du concours Carbon XPrize de NRG COSIA. La Société croit que sa technologie est une solution idéale de premier plan qui offre à l'industrie de la CUC le CO₂ comme matière première au prix le plus bas.

Capture et séquestration du carbone

Puisqu'environ 80 % de la demande mondiale d'énergie est actuellement comblée par l'utilisation de combustibles à base de carbone, et qu'elle devrait augmenter par plus de 40 % d'ici 2050¹⁵, le monde fait face à un défi de taille : comment réduire les émissions de CO₂ à l'origine des changements climatiques, sans fragiliser davantage l'économie mondiale qui repose sur les combustibles fossiles. Un élément central à ce problème d'émissions de carbone réside dans le fait qu'environ 8 200 importantes sources stationnaires de CO₂ à travers le monde, comme les centrales au charbon et au gaz naturel, les installations de production de pétrole et de gaz, et d'autres grandes sources industrielles, produisent 14,7 milliards de tonnes d'émissions chaque année, ou la moitié de toutes les émissions anthropiques mondiales de CO₂¹⁶. À cet effet, afin de traiter la question des changements climatiques de façon efficace, ces importantes sources d'émissions doivent être prises en compte. La capture et la séquestration du carbone sont considérées comme une des occasions les plus prometteuses pour atteindre cet objectif. Récemment, la Norvège a annoncé qu'elle allait explorer la faisabilité et le coût liés à l'utilisation des puits de pétrole sous-marins épuisés pour séquestrer de grandes quantités de CO₂ pour l'Europe¹⁷.

La Société discute actuellement de la possibilité de forger des partenariats additionnels de mise à l'échelle et poursuit activement sa stratégie en plusieurs volets vouée à poursuivre le développement et le déploiement de sa technologie. À court terme, la Société visera principalement à mobiliser les efforts en recherche et développement déployés à l'interne en vue de faire progresser davantage sa technologie pour son introduction sur le marché.

4,3 Réglementation gouvernementale

Le 15 janvier 2018, le gouvernement fédéral canadien a présenté un projet de loi pour mettre en œuvre un prix fédéral sur le carbone : la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (la « Loi sur la tarification des GES »). Cette loi a été publiée conjointement avec les détails du filet de

¹⁵ U.S. Energy Information Administration

¹⁶ International Energy Agency (IEA) GHG Program; large source defined as >100,000 tonnes-CO₂ emissions annually

¹⁷ <http://www.gassnova.no/en/co2-storage-contract-awarded-to-statoil>

sécurité fédérale sur la tarification du carbone. Le prix fédéral sur le carbone servira de filet de sécurité, s'appliquant uniquement aux territoires qui n'établissent pas un prix sur le carbone ou ne sont pas conformes à la norme établie par le cadre pancanadien en octobre 2016. Pour les territoires ayant des systèmes de tarification explicites, le prix sur le carbone commencera à un minimum de 10 \$ la tonne en 2018 et augmentera de 10 \$ par année pour atteindre 50 \$ la tonne en 2022. Pour les territoires qui ne mettent pas en œuvre une taxe sur le carbone ou un système de plafonnement et d'échange d'ici 2018, ou qui ne respectent pas les minimums fédéraux de tarification et de réduction des émissions, le gouvernement fédéral appliquera un système de tarification obligatoire. Le 1^{er} septembre 2018 est la date limite fixée par le gouvernement fédéral pour que les provinces et les territoires divulguent leurs programmes respectifs requis pour répondre à la norme fédérale.

En réponse au projet de taxe fédérale sur le carbone, le premier ministre de la Saskatchewan conteste la légalité du filet de sécurité fédéral sur le carbone, en invoquant la constitutionnalité du droit du gouvernement fédéral d'imposer une taxe sur le carbone aux provinces. De plus, de nombreux partis d'opposition sur la scène fédérale ainsi qu'en Ontario et en Alberta ont déclaré qu'il était prioritaire de lutter contre la taxe sur le carbone et le filet de sécurité envisagés par les libéraux fédéraux.

Malgré toutes les oppositions et les programmes politiques mis de l'avant, l'origine anthropique du changement climatique est de plus en plus acceptée tant par la communauté scientifique que par le public. Le consensus selon lequel les réductions de GES seront nécessaires d'une façon ou d'une autre se renforce de jour en jour.

Le nombre de pays dans le monde qui ont établi, ou qui sont en voie d'élaborer, des mécanismes de tarification sur les émissions de CO₂ comme des programmes de plafonnement et d'échange ou une taxe sur le carbone, continue d'augmenter même s'ils font face à des défis occasionnels de la part de groupes de pression de l'industrie et de l'opposition politique.

Comme indiqué ci-dessus, en lien avec COP21, de nombreux pays ont présenté leurs objectifs de réduction des émissions, ou INDCs, en vertu de la CCNUCC. Ces prévisions ont tenté d'intégrer dans les prévisions certains des détails spécifiques comme les objectifs d'énergie renouvelable. Cependant, beaucoup d'incertitudes demeurent en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques visant à atteindre les objectifs ou la capacité de ces pays à rencontrer les objectifs qu'ils se sont fixés. Les projections de l'EIE pour les émissions de CO₂ peuvent changer de manière importante à mesure que les lois et les politiques visant à réduire les émissions de GES sont mises en œuvre et appliquées, ou si les lois existantes sont améliorées, une telle amélioration est démontrée par la loi budgétaire des États-Unis, qui augmente considérablement les crédits d'impôt pour la capture du carbone. Nous pouvons également observer une augmentation de l'attention et du financement pour combler l'écart entre les tendances actuelles et les mesures à prendre pour atteindre l'objectif de 2030. Le Clean Growth Hub¹⁸, une nouvelle structure fournie par le gouvernement fédéral ayant pour mission de fournir une aide dédiée aux projets de technologies propres avec des opportunités de financement de projets, en est un exemple.

CO₂ Solutions croit qu'elle est très bien positionnée pour tirer avantage de cette convergence soutenue des coûts associés à l'émission et à la capture du carbone. La direction estime que le faible coût de la technologie de capture du carbone de CO₂ Solutions peut contribuer à réduire le coût de capture en dessous du prix sur le carbone de 50 \$ la tonne imposée par le fédéral.

18 <http://www.ic.gc.ca/eic/site/099.nsf/eng/home>

5.0 POINTS SAILLANTS SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Poursuivre l'expansion de la propriété intellectuelle

Au moment où de nombreux pays augmentent leurs efforts dans la lutte aux changements climatiques en réduisant leurs émissions de CO₂, il y a une attention historique sur les technologies actuelles de capture du carbone. Cela a aussi conduit à une plus grande couverture médiatique et plus de nouvelles sur la capture du carbone, les technologies connexes et les percées scientifiques. Plus précisément, la direction a remarqué une augmentation de l'attention et des demandes de renseignements sur sa technologie enzymatique provenant de nombreuses sources.

Équipée pour répondre à cette augmentation d'attention et d'activité, CO₂ Solutions détient un vaste éventail de brevets dans le domaine de la capture de CO₂ à l'aide d'enzymes. Au 31 mars 2018, la Société détenait 57 brevets émis et 37 brevets en instance, couvrant l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique avec divers solvants de capture, et dans diverses configurations de réacteurs et dans des secteurs industriels clés, dont la production d'électricité et le ciment.

Jusqu'à présent la Société a réussi à repousser toutes les contestations à l'encontre de sa propriété intellectuelle et elle continuera à défendre vigoureusement toute violation de ses brevets. Il est à noter qu'aucune des actions, ou actions potentielles, prises par de tierces parties en Europe ou aux États-Unis pour contester la propriété intellectuelle de la Société n'a eu d'impact, ou n'aurait un impact, sur sa liberté d'agir dans n'importe quel territoire.

La direction estime que son portefeuille de propriété intellectuelle est un atout majeur pour la Société et continuera à promouvoir les efforts de la Société à commercialiser des systèmes basés sur l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique pour la capture du CO₂.

CO₂ Solutions continuera à déposer des brevets additionnels pour sa technologie exclusive, ainsi que pour des procédés et technologies complémentaires le cas échéant, et, lorsque mise au défi, défendra vigoureusement sa propriété intellectuelle en temps nécessaire.

6.0 REVUE FINANCIÈRE

6.1 Information financière trimestrielle sélectionnée non auditée

La Société est aux premiers stades de sa commercialisation et n'a pas encore gagné de produit important. Jusqu'à ce que les usines de capture du CO₂ soient en exploitation ou que des licences de la technologie soient vendues, il est probable que la Société continue d'enregistrer des pertes. Les pertes trimestrielles pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 31 mars 2018 et 2017 sont constituées des frais de recherche et de développement, des frais généraux et administratifs, développement des affaires et des frais financiers. Les changements dans les pertes trimestrielles dépendent du niveau d'activités de projets en cours net de l'aide publique reçue.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de certains éléments d'information financière se rapportant à la Société pour chacun des huit derniers trimestres :

Périodes de trois mois closes les :				
	31 mars 2018	31 décembre 2017	30 septembre 2017	30 juin 2017
Produits	10 000 \$	-	15 000 \$	-
Perte	485 661 \$	1 096 426	742 989 \$	938 930 \$
Perte par action	0,00 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$

Périodes de trois mois closes les :				
	31 mars 2017	31 décembre 2016	31 septembre 2017	30 juin 2016
Produits	49 028 \$	-	-	-
Perte	904 386 \$	1 354 003 \$	1 394 149 \$	1 327 463 \$
Perte par action	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$

Périodes de neuf mois closes les :			
	31 mars 2018		31 mars 2017
Produits	25 000 \$		49 028 \$
Perte	2 325 076 \$		3 652 538 \$
Perte par action	0,02 \$		0,03 \$

6.2 Résultats d'exploitation

Comparaison entre les périodes de trois mois et neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017

Produits

La Société a enregistré des produits de 10 000 \$ pour la période de trois mois et de 25 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018. Pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 31 mars 2017, la Société a enregistré des produits de 49 028 \$. Pour 2018, ces produits sont en lien avec l'étude d'ingénierie préliminaire pour évaluer la viabilité d'appliquer sa technologie de capture du carbone dans un projet de capture du CO₂ de 32 tonnes par jour pour l'industrie métallurgique, comme annoncé le 7 septembre 2017. Pour 2017, les produits sont liés à une vente d'enzymes. Les fonds reçus sous forme de subvention ou d'entente de subvention signées avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux ne sont pas traités comme des produits. Plutôt, ces montants sont comptabilisés comme déductions des dépenses de recherche et de développement au cours de la période à laquelle la contribution est réclamée et comptabilisée (voir *Frais de recherche et de développement* ci-dessous).

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement, avant les crédits d'impôt et l'aide publique, ont augmenté de 1 566 526 \$ à 2 253 622 \$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, comparativement à 687 096 \$ pour la même période en 2017. Les augmentations au cours de la période de trois mois comparativement à l'année précédente reflètent l'augmentation importante des travaux en lien avec les projets VCQ et Saint-Félicien. Ces dépenses varieront continuellement selon la phase de développement et le niveau d'activités des projets en cours de la Société.

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, les frais de recherche et de développement, avant les crédits d'impôt et l'aide publique, ont augmenté de 6 080 132 \$ à 7 843 569 \$ du 1 763 437 \$ pour la même période l'année dernière. Comme c'était le cas ci-dessus par rapport à l'augmentation pour la période de trois mois, cette augmentation reflète un plus haut volume d'activités en recherche et en

développement en lien avec les projets VCQ et Saint-Félicien ainsi que la conclusion du projet ecoÉnergie en décembre 2016.

L'aide publique sous forme de subventions reçues ou à recevoir de Transition Énergétique Québec (Technoclimat), de Technologies du développement durable Canada (TDDC), de Ressources naturelles Canada et du gouvernement du Québec pour les projets de Saint-Félicien, VCQ et autres projets internes s'élevaient à 2 087 132 \$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2018. Pour la même période en 2017, 393 349 \$ a été enregistré de la TDDC, Transition Énergétique Québec (Technoclimat), du gouvernement du Québec et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

L'aide publique sous forme de subventions reçue ou à recevoir des agences indiquées totalisaient 7 418 734 \$ pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018. Pour la même période en 2017, les subventions reçues de la TDDC, Transition Énergétique Québec (Technoclimat), du gouvernement du Québec et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada totalisaient 422 883 \$.

Les crédits d'impôt pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 étaient de 99 489 \$ (125 616 \$ en 2017). Cette diminution pour la période de trois mois est attribuable au fait que les calculs des crédits d'impôt doivent être ajustés pour tenir compte des montants des dépenses admissibles après avoir pris en considération toutes les subventions gouvernementales. En règle générale, une réclamation plus élevée à un organisme de financement du gouvernement génère habituellement un montant moins élevé de dépenses donnant droit à des crédits d'impôt. Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, les crédits s'élevaient à 143 106 \$, comparativement à 276 140 \$ en 2017. Cette diminution reflète le fait qu'il y avait moins frais admissibles en 2018 qu'en 2017 en raison d'une plus grande partie de nos projets étant admissibles à des subventions.

Frais de développement des affaires

Les frais de développement des affaires totalisent 144 816 \$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, comparativement à 120 401 \$ pour la même période en 2017, marquant ainsi une augmentation de 24 415 \$. Cette augmentation nette est principalement attribuable à :

- une augmentation des honoraires professionnels de 21 799 \$ liés à la campagne médiatique 2018 ;
- une augmentation des frais de publicité de 57 440 \$ liés à la publicité télévisée 2018 diffusée sur ICI Radio-Canada ; et
- une diminution de la rémunération, des avantages sociaux et la rémunération fondée sur des actions de 54 824 \$ associés à des changements dans l'équipe du développement des affaires.

Les frais de développement des affaires pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018 totalisent 338 512 \$, comparativement à 521 248 \$ pour la même période de neuf mois en 2017, marquant ainsi une diminution nette de 182 736 \$. Cette baisse nette est principalement attribuable à :

- une diminution des frais de publicité avec une différence de prix entre la publication de la vidéo de la Société lors des Jeux olympiques de Rio de 2016 et la publicité canadienne 2018 d'environ 78 508 \$; et
- une diminution des frais liés à la rémunération (salaires en espèces et avantages sociaux et rémunération fondée sur des actions) de 104 852 \$.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs totalisent 510 782 \$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, comparativement à 547 955 \$ pour la même période en 2017, marquant ainsi une diminution de 37 173 \$. Cette diminution nette est principalement attribuable à :

- une diminution hors trésorerie de la charge d'amortissement des brevets relativement à l'amortissement de certains brevets de 42 087 \$
- une diminution des frais liés à la rémunération (salaires en espèces et avantages sociaux et rémunération fondée sur des actions) de 22 185 \$;
- une augmentation de 19 638 \$ des honoraires professionnels, principalement attribuable à des frais légaux et professionnels liés aux relations publiques, relations avec les investisseurs et communications et à l'administration générale ; et
- une augmentation des frais de déplacement et des frais généraux de bureau de 14 800 \$.

Les frais généraux et administratifs totalisent 1 690 206 \$ pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, comparativement à 1 754 515 \$ pour la même période en 2017. Cette diminution nette de 64 309 \$ est principalement attribuable à :

- une diminution hors trésorerie de la charge d'amortissement des brevets relativement à l'amortissement accéléré de certains brevets de 185 541 \$;
- une diminution de 78 410 \$ des honoraires professionnels, principalement attribuable à des frais légaux et professionnels liés aux relations publiques, relations avec les investisseurs et communications et à l'administration générale ;
- une augmentation nette des frais liés à la rémunération (salaires en espèces et avantages sociaux et rémunération fondée sur des actions) de 148 377 \$;
- une augmentation des frais de déplacement de 71 251 \$; et
- une augmentation de l'aide publique pour des dépenses administratives de 17 927 \$.

Frais financiers nets

Les frais financiers, montant net pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 représentaient un gain de 226 938 \$, une différence de 343 865 \$ comparativement à la perte de 116 927 \$ pour la même période en 2017, reflétant un gain de 359 940 \$ lié à la réception de contributions remboursables sans intérêt de Développement économique Canada annoncées le 4 décembre 2017, compensé par la désactualisation, les intérêts et les autres frais financiers. Les frais financiers, nets pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, représente une perte de 39 629 \$ comparativement à une perte de 361 389 \$ pour la même période en 2017. La diminution de 321 760 \$ est principalement causée par le gain de 359 940 \$ lié à la réception de contributions remboursables sans intérêt de Développement économique Canada compensé par la désactualisation, les intérêts et les autres frais financiers liés à la dette convertible et les prêts à terme en circulation au 31 mars 2018.

Perte et perte globale pour le trimestre

La Société a enregistré une perte de 485 661 \$, soit 0,00 \$ par action, pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, une diminution de 418 725 \$ sur la perte de 904 386 \$, soit 0,01 \$ par action, pour la même période en 2017. Aucun facteur important, autre que ceux décrits dans les rubriques précédentes, n'a contribué à la variation de la perte pour ces périodes. Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, la Société a enregistré une perte de 2 325 076 \$, soit 0,02 \$ par action, une diminution de 1 327 462 \$ de la perte de 3 652 538 \$, soit 0,03 \$ par action, pour la même période en 2017. Aucun facteur important, autre que ceux décrits dans les rubriques précédentes, n'a contribué à la variation de la perte pour les périodes de trois mois ou de neuf mois.

6,3 Flux de trésorerie

La trésorerie s'établit à 8 124 284\$ au 31 mars 2018, comparativement à 3 028 147 \$ au 30 juin 2017.

Les variations entre les périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 et 2017 dans le flux de trésorerie s'expliquent comme suit :

Activités d'exploitation

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, le flux de trésorerie généré par les activités d'exploitation totalise 4 557 452 \$, comparativement à 1 107 885 \$ généré pour la même période de neuf mois en 2017, ce qui représente une augmentation de 3 449 567 \$. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la perte et résultat global au cours de la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et par une augmentation de 2 401 005 \$ de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Activités d'investissement

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, les flux de trésorerie requis pour les activités d'investissement totalisent 208 498 \$, comparativement à 251 084 \$ requis pour la même période en 2017, une diminution de 42 586 \$. Cette diminution dans le flux de trésorerie requis pour les activités d'investissement est en lien avec les frais engagés pour des brevets.

Activités de financement

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, 747 183 \$ en flux de trésorerie fut généré par les activités de financement provenant de l'émission de débentures compensé par les frais d'émission et le remboursement de prêts et de débentures antérieures, comparativement à 878 246 \$ en flux de trésorerie généré par des activités de financement pour la même période en 2017.

6.4 Liquidité et continuité d'exploitation

Jusqu'à présent, la Société a financé ses activités en grande partie au moyen des flux de trésorerie provenant d'ententes de collaboration en matière de développement technologique, de l'émission d'actions ordinaires ou de titres convertibles et de l'aide publique.

Au 31 mars 2018, la Société a un déficit accumulé de 40 344 343 \$ comparativement à 37 080 337 \$ au 31 mars 2017. En plus des besoins en fonds de roulement, la Société doit assurer un financement suffisant pour répondre à ses engagements de dépenses d'investissement et d'exploitation liés à ses projets de recherche et de développement ainsi que ses frais généraux et ses dépenses administratives. Au 31 mars 2018, la Société présente un fonds de roulement déficitaire de 3 867 536 \$ comparativement à 2 018 151 \$ à la même période l'année précédente. Le fonds de roulement déficitaire comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 8 124 284 \$ (2 609 356 \$ en 2017) et de 9 188 973 \$ en subventions différées (2 516 222 \$ en 2017). Au 31 mars 2018, la direction estime que ces fonds actuels à eux seuls ne seraient pas suffisants pour permettre à la Société de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois. En conséquence, la direction a l'intention de lever des capitaux à travers d'importants investisseurs, de placements privés, de marchés publics ainsi que de subventions, qui, combinés avec le fonds de roulement actuel, permettraient à la Société de répondre à ses besoins de financement pour les douze prochains mois.

À travers des événements actuels et des négociations avec des partenaires financiers potentiels et les organismes provinciaux et fédéraux, la direction de la Société cherche activement à réunir les capitaux nécessaires pour répondre à ses besoins de financement. Toutefois, rien ne garantit que les plans de la direction ou les négociations en cours soient fructueux.

Bien que la Société est sûre qu'elle sera en mesure de mobiliser les capitaux suffisants pour poursuivre ses activités comme elle l'a fait au cours des années précédentes, jusqu'à ce que le financement, à des conditions acceptables pour la Société, puisse être confirmé ou que des négociations avec des partenaires financiers potentiels soient conclues avec succès, la Société pourrait devoir prendre des mesures pour limiter les projets en cours et le travail de développement et réduire ses coûts de fonctionnement. Dans le cas où la Société se verrait dans l'obligation de cesser ses activités, les sommes réalisées pour les actifs pourraient être moindres que les montants présentés dans les présents états financiers consolidés. En conséquence, ces conditions ont donné lieu à une incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses opérations avec une hypothèse de continuité et, par conséquent, la pertinence de l'utilisation de la norme IFRS applicable à hypothèse de continuité, comme décrit dans le paragraphe suivant.

Ces états financiers consolidés ne tiennent pas compte de l'ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs, des charges et du classement des postes de l'état consolidé de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

6.5 Capital émis

Au 22 mai 2018, le nombre d'actions ordinaires, de bons de souscription, d'unités de courtier, d'options d'achat d'actions, d'unités d'action incessibles et d'unités d'action différées en circulation s'établit comme suit :

- Actions ordinaires : 158 591 847 ;
- Bons de souscription : 54 753 946 ;
- Unités de courtier : 63 350 ;
- Options d'achat d'actions accordées aux administrateurs, à la direction, aux consultants et aux employés : 8 211 500 ;
- Unités d'action incessibles : nil ;
- Unités d'action différées : 1 755 944.

7.0 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 mars 2018, la Société n'avait aucun engagement hors bilan.

8.0 OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

Au 31 mars 2018, il n'y avait pas d'opérations entre personnes apparentées autres que celles divulguées relativement à la participation de certains initiés à des placements privés et à des prêts à la Société (voir ci-dessous).

9.0 MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

9.1 Hypothèses et estimations significatives de la direction

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La description complète des méthodes comptables et des estimations importantes est présentée dans la section s'y rapportant aux états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Les estimations, hypothèses et jugements sont évalués de façon continue par la Société et reposent sur les expériences passées ainsi que d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs qui sont considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances.

La Société effectue des estimations, hypothèses et jugements concernant le futur. Les estimations, hypothèses et jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'année suivante sont traités ci-dessous. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

9.2 Information supplémentaire concernant la comptabilisation de la propriété intellectuelle

L'évaluation et la présentation de la valeur dans les comptes d'une entreprise en biotechnologie et le traitement comptable des brevets liés aux nouveaux produits ou services technologiques requièrent généralement une compréhension fondamentale spécifique de la science et de la technologie ainsi que les avantages qui peuvent découler de l'application de la technologie dans des marchés souvent très spécialisés. Ces décisions sont normalement fondées sur le jugement de l'équipe de gestion de la Société qui utilisera ses connaissances sur les droits de propriété d'une nouvelle technologie et comment ces droits limitent les concurrents de reproduire ou de voler les idées ou la propriété exclusive de l'entreprise en développement. La preuve de la valeur intrinsèque de la technologie est souvent confirmée par l'enregistrement d'un brevet ou de brevets. En fin de compte, ce sont ces droits de propriété qui vont créer de la valeur pour l'entreprise. IAS 38, « Immobilisations incorporelles », indique qu'une immobilisation incorporelle (brevets) résultant de la phase de développement d'un projet interne est reconnue si, et seulement si, elle répond à certains critères. Si tous ces critères sont respectés, les frais de développement sont capitalisés. Selon les activités courantes de la Société, les brevets admissibles à la capitalisation sont constatés uniquement lorsque le développement sous-jacent a atteint le stade du processus d'octroi du brevet, et de façon générale, les montants à capitaliser comprennent uniquement les honoraires professionnels et les frais de dépôt payés pour obtenir ces brevets. Les dépenses générées à l'interne ou les coûts attribuables à la phase de développement ne sont pas inclus dans l'évaluation d'un brevet puisque le travail de recherche effectué par les employés de la Société affectés à la recherche et au développement est effectué bien avant qu'une demande de brevet ne soit déposée (c'est-à-dire qu'il ne respecte pas les critères). Voici les critères à considérer pour déterminer si une immobilisation incorporelle peut être capitalisée :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs

probables. La démonstration, entre autres choses, de l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Selon la Société, compte tenu des montants capitalisés et présentés dans ses États consolidés de la situation financière, tous ces critères ont été respectés et la Société a correctement capitalisé les frais de développement et a reflété leur valeur intrinsèque en termes de contribution potentielle aux produits futurs pour CO₂ Solutions. CO₂ Solutions croit qu'elle détient un vaste portefeuille de brevets dans le domaine de la capture du carbone accélérée à l'enzyme. Au 31 mars 2018, la Société détenait 57 brevets émis et 37 brevets en instance couvrant non seulement l'utilisation de l'enzyme anhydrase carbonique avec différents solvants de capture, mais aussi son utilisation dans différentes configurations de réacteur, dans les principaux secteurs industriels, comme la production énergétique, de ciment et d'usine de papiers, et ce, dans plusieurs pays. Les brevets, obtenus ou en instance, sont comptabilisés au coût et sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans, cette durée correspondant à la période de validité des brevets réguliers et sur 10 ans pour les brevets d'utilité modèle. Ces périodes de 20 et 10 ans débutent à la date du dépôt initial du brevet. Le portefeuille de brevets de la Société est revu régulièrement pour toute dépréciation potentielle et les brevets estimés sans valeur sont radiés. Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018, trois brevets ont été jugés sans valeur, entraînant une réduction de valeur incluse dans les frais généraux et administratifs d'un montant de 76 022 \$ (115 415 \$ pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018, pour un total de six brevets).

9.3 Information supplémentaire pour la comptabilisation de l'émission des débentures de décembre 2017

Le 22 décembre 2017, la Société a annoncé la clôture d'un appel public à l'épargne. Dans le cadre de la clôture du placement, la Société a émis 1 500 unités au prix de 1 000 \$ l'unité pour un produit brut de 1 500 000 \$. Chaque unité se compose d'une débenture non garantie convertible à 8 % d'un capital de 1 000 \$ et de 8 333 bons de souscription d'actions de la Société. Echelon Wealth Partners inc. a été l'unique placeur pour compte aux fins du placement conformément à une convention de placement pour compte intervenue entre Echelon Wealth Partners inc. et la Société. Dans le cadre du placement, la Société a payé au placeur pour compte une commission en espèces de 85 610 \$ le 21 décembre 2017 et lui a octroyé 713 387 bons de souscription d'actions ordinaires.

Chaque débenture sera convertible, au gré du porteur à tout moment avant la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance, en un nombre d'actions ordinaires calculé sur la base (i) d'un montant égal au montant du principal de la débenture qui est un multiple intégral de 1 000 \$ divisé par le prix de conversion de 0,12 \$ l'action ordinaire (le « prix de conversion »), sous réserve de rajustements dans certains cas et (ii) d'un montant égal à l'intérêt qui aurait été payable sur les débentures à partir de la date de conversion jusqu'à la date d'échéance (le « montant d'indemnisation »), à condition, toutefois, que ce montant sera réduit de 1 % pour chaque 1 % que le prix de marché en vigueur à la date précédant l'avis de conversion dépasse le prix de conversion, divisé par le prix actuel du marché des actions ordinaires à la dernière date de négociation avant la date de conversion. Le nombre global d'actions ordinaires devant être émises à la conversion des débentures et de tout paiement du montant d'indemnisation en actions ordinaires ne doit pas dépasser le nombre d'actions que

représente le capital des débetures divisé par 0,09 \$. Les porteurs auront également le droit de recevoir de l'intérêt couru et impayé depuis la dernière date de paiement de l'intérêt payable en espèces ou en actions ordinaires, au gré de la Société. La Société paiera l'intérêt couru et impayé qu'il a choisi de payer en actions ordinaires par l'émission et la livraison au titulaire ce nombre d'actions ordinaires entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents obtenu en divisant le montant de l'intérêt couru et impayé par le prix actuel du marché le dernier jour avant la date de conversion.

Aucun porteur n'aura le droit de convertir des débetures ou des bons de souscription pour un montant qui entraînerait l'émission d'actions ordinaires faisant en sorte que le porteur détiendrait plus de 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Tout porteur qui détenait déjà, avant d'acquérir des unités, des actions ordinaires représentant plus de 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation est dispensé de cette restriction ; toutefois, un tel porteur n'aura pas le droit de convertir des débetures ou des bons de souscription pour un montant qui entraînerait l'émission d'actions ordinaires faisant en sorte que le porteur détiendrait plus de 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation à moins que la Société n'obtienne l'approbation des actionnaires désintéressés conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 0,12 \$ jusqu'au 20 décembre 2020. Le placement est effectué dans les provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario et de Québec par voie d'un supplément de prospectus au prospectus préalable de base de la Société daté du 23 novembre 2015. Dans le cadre du placement, la Société prévoit conclure une convention de placement pour compte avec Echelon Wealth Partners parallèlement au dépôt du supplément de prospectus. Le produit net du placement a été affecté i) à rembourser certaines créances en cours ; ii) aux fins générales du fonds de roulement.

Certaines « personnes apparentées » de la Société ont participé au placement et souscrit un total de 397 unités. La participation de personnes apparentées de la société au placement constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 »). Le placement est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 du fait que ni la juste valeur marchande des titres émis aux personnes apparentées ni la contrepartie payée par les personnes apparentées ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la société. La société n'a pas déposé une déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement parce que les détails de la participation des personnes apparentées de la société n'étaient à ce moment pas encore confirmés.

10.0 NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Il n'y a eu aucun changement sur les nouvelles normes comptables décrites précédemment dans les états financiers annuels consolidés audités du 30 juin 2017 et le rapport de gestion du 30 juin 2017 de la Société.

11.0 FACTEURS DE RISQUE ET D'INCERTITUDES

Les activités de la Société sont assujetties à des facteurs de risque qui affectent généralement les entreprises de biotechnologie. La rentabilité de la Société dépendra de sa capacité à développer avec succès ses technologies, conserver ses droits de propriété intellectuels, maintenir sa main-d'œuvre hautement qualifiée, conclure des alliances stratégiques, des partenariats de recherche et développement, et des ententes sous licence stratégiques. Ces activités requièrent des investissements

financiers importants. Par conséquent, la capacité de la Société à obtenir des liquidités nécessaires pour financer ses activités est essentielle afin de garantir le succès futur et est à ce titre un facteur de risque additionnel. Le lecteur est référé aux risques et incertitudes générales applicables décrites dans le plus récent Rapport annuel et Rapport de gestion s'y rattachant de CO₂ Solutions sous la rubrique « Facteurs de risque et incertitudes ». En plus des risques et incertitudes divulgués dans son rapport annuel du 30 juin 2017, la Société prévoit qu'elle continuera à subir des pertes et consommer des fonds dans un avenir prévisible et nécessitera donc encore des fonds pour ses opérations. Sans revenu découlant de ses opérations, la Société continuera d'enregistrer un flux de trésorerie négatif provenant de ses activités d'exploitation et devra probablement mobiliser des fonds supplémentaires, dont la disponibilité ne peut être garantie.

12.0 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2018, une évaluation du concept et de l'efficacité opérationnelle de nos contrôles et procédures de divulgation, conformément aux règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée. Selon cette évaluation le président et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière de la Société ont conclu que le concept et l'efficacité opérationnelle de ces contrôles et procédures de divulgation étaient efficaces.

Aussi, au 31 mars 2018, une évaluation du concept et de l'efficacité opérationnelle des contrôles internes à l'égard de l'information financière, conformément aux règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière qui figure dans les états financiers est fiable et conforme aux IFRS. Selon cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que le concept et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces. Cette évaluation était basée selon les recommandations établies par *l'Internal Control over Financial Reporting – Guidance for Smaller Public Companies* émise par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la Commission Treadway, un modèle de contrôle reconnu, et les exigences de l'instrument multilatéral 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Tout système de contrôle, qu'il soit ou non bien conçu, a des limites inhérentes, incluant la possibilité d'erreur humaine et le contournement ou l'évitement de l'application des contrôles et procédures. En conséquence, il n'y a aucune certitude que les contrôles et procédures de divulgation ou les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société éviteront toute erreur ou fraude. Il n'y a eu aucun changement à nos contrôles internes à l'égard de l'information financière survenue au cours du trimestre clos le 31 mars 2018 qui auraient eu une incidence significative sur ce contrôle interne, ou auraient été raisonnablement susceptibles d'en avoir une.

13.0 AUDITEUR

L'auditeur indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers, S.E.N.C.R.L. a audité les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2017 et a exprimé son opinion sur ces derniers. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes de trois mois et neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017 n'ont pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen de la part de l'auditeur indépendant de la Société.

14.0 INFORMATION ADDITIONNELLE ET CONTINUE

Cette analyse a été préparée en date du 22 mai 2018. Des informations additionnelles sont offertes sur le site Internet de SEDAR à www.sedar.com

Au nom de la direction,

[signé] Jérémie Lavoie

[signé] Evan Price

Jérémie Lavoie, CPA, CA
Vice-président, Finances
et chef de la direction financière

Evan Price
Président et chef de la direction

Le 22 mai 2018

CO₂ Solutions inc.
États financiers consolidés
intermédiaires résumés
(non audités)

31 mars 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

CO₂ Solutions inc.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Au 31 mars 2018 \$	Au 30 juin 2017 \$
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 124 284	3 028 147
Certificat de dépôt (note 3)	150 000	-
Débiteurs (note 4)	1 156 497	180 992
Crédits d'impôt à recevoir	85 175	224 139
Stocks	132 805	156 535
Charges payées d'avance	129 032	345 788
	9 777 793	3 935 601
Actif non courant		
Immobilisations corporelles (note 5)	126 234	133 015
Brevets (note 6)	1 160 512	1 151 502
	11 064 539	5 220 118
PASSIF		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer	3 562 684	1 711 265
Subventions différées (note 7)	9 188 973	4 021 410
Prêts à terme (note 8)	892 672	940 097
Portion à court terme des débetures convertibles (note 10)	-	540 552
Portion à court terme d'une contribution remboursable (note 9)	1 000	1 961
	13 645 329	7 215 285
Passif non courant		
Contributions remboursables (note 9)	600 036	452 765
Crédits différés	9 829	11 691
Débetures convertibles (note 10)	408 522	-
	14 663 716	7 679 741
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 11)	29 222 008	28 534 756
Options d'achat d'actions (note 12)	638 815	555 933
Unités d'action incessibles et différées (note 13)	230 750	108 472
Unités de courtier (note 11)	10 896	10 896
Bons de souscription (note 11)	2 401 593	2 150 259
Surplus d'apport	4 241 104	4 199 328
Déficit	(40 344 343)	(38 019 267)
	(3 599 177)	(2 459 623)
	11 064 539	5 220 118

Base d'établissement et continuité d'exploitation (note 2)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Approuvé par le Conseil,

[signé] Evan Price

Evan Price
Administrateur

[signé] Glenn Kelly

Glenn Kelly
Administrateur

CO₂ Solutions inc.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

Pour les périodes de neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Capital social	Options d'achat d'actions	Unités d'action inaccessibles et différées	Unités de courtier	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2017	28 534 756	555 933	108 472	10 896	2 150 259	4 199 328	(38 019 267)	(2 459 623)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	126 534	329 069	-	-	-	-	455 603
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions (notes 11 et 12)	4 876	(1 876)	-	-	-	-	-	3 000
Options d'achats d'actions annulées (note 12)	-	(506)	-	-	-	506	-	-
Options d'achats d'actions échues (note 12)	-	(41 270)	-	-	-	41 270	-	-
Émission d'actions suite aux UAI octroyées les 28 février 2017 et le 22 novembre 2017 (notes 11 et 13)	206 791	-	(206 791)	-	-	-	-	-
Attribution de bons de souscription au courtier dans le cadre du placement public du 21 décembre 2017 (notes 10 et 11)	-	-	-	-	23 256	-	-	23 256
Attribution de bons de souscription suite à la clôture du placement public du 21 décembre 2017 (notes 10 et 11)	-	-	-	-	228 078	-	-	228 078
Émission d'actions suite à la conversion de débitures convertibles 2017 (notes 10 et 11)	475 585	-	-	-	-	-	-	475 585
Perte et perte globale de la période	-	-	-	-	-	-	(2 325 076)	(2 325 076)
Solde au 31 mars 2018	29 222 008	638 815	230 750	10 896	2 401 593	4 241 104	(40 344 343)	(3 599 177)

CO₂ Solutions inc.**États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres (suite)**

Pour les périodes de neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Capital social	Options d'achat d'actions	Unités d'action incessibles et différées	Unités de courtier	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2016	26 526 879	417 661	139 259	108 962	2 049 245	4 181 719	(33 427 799)	(4 074)
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	156 096	193 051	-	-	-	-	349 147
Options d'achat d'actions échues	-	(16 739)	-	-	-	16 739	-	-
Options d'achats d'actions annulées	-	(253)	-	-	-	-	-	(253)
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions	135 802	(56 408)	-	-	-	-	-	79 394
Émission d'actions suite à l'octroi d'unités d'action incessibles de mai 2016 et d'octobre 2016	234 254	-	(234 254)	-	-	-	-	-
Émission d'actions suite à la conversion de débentures convertibles	531 178	-	-	-	-	-	-	531 178
Émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription	425 930	-	-	-	(103 113)	-	-	322 817
Émission d'actions en règlement de dettes	440 387	-	-	-	-	-	-	440 387
Émission d'actions suite à l'exercice d'unités de courtier	236 213	-	-	(98 066)	-	-	-	138 147
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une convention de prêt	-	-	-	-	89 349	-	-	89 349
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'un règlement de dettes	-	-	-	-	104 123	-	-	104 123
Émission de bons de souscription suite à l'exercice d'unités de courtier	-	-	-	-	4 390	-	-	4 390
Frais d'émission d'actions et de bons de souscriptions	(1 907)	-	-	-	(6 954)	-	-	(8 861)
Perte et perte globale de la période	-	-	-	-	-	-	(3 652 538)	(3 652 538)
Solde au 31 mars 2017	28 528 736	500 357	98 056	10 896	2 137 040	4 198 458	(37 080 337)	(1 606 794)

CO₂ Solutions inc.

États consolidés intermédiaires résumés du résultat global

Pour les périodes de trois et neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Périodes de trois mois closes les 31 mars		Périodes de neuf mois closes les 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Produits	\$	\$	\$	\$
Contrat de service	<u>10 000</u>	<u>49 028</u>	<u>25 000</u>	<u>49 028</u>
Coûts et charges d'exploitation				
Frais de recherche et de développement, montant net (note 15 a))	67 001	168 131	281 729	1 064 414
Frais de développement des affaires (note 15 b))	144 816	120 401	338 512	521 248
Frais généraux et administratifs (note 15 c))	510 782	547 955	1 690 206	1 754 515
Frais financiers nets (note 15 d))	<u>(226 938)</u>	<u>116 927</u>	<u>39 629</u>	<u>361 389</u>
	<u>495 661</u>	<u>953 414</u>	<u>2 350 076</u>	<u>3 701 566</u>
Perte et perte globale pour la période (note 15)	<u>485 661</u>	<u>904 386</u>	<u>2 325 076</u>	<u>3 652 538</u>
Perte de base et diluée par action (note 14)	<u>0,00</u>	<u>0,01</u>	<u>0,02</u>	<u>0,03</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés et la note 15 fournit des informations supplémentaires sur la perte et la perte globale.

CO₂ Solutions inc.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

Pour les périodes de trois et neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Périodes de trois mois closes les 31 mars		Périodes de neuf mois closes les 31 mars	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Perte et perte globale pour la période	(485 661)	(904 386)	(2 325 076)	(3 652 538)
Ajustements au titre des éléments suivants :				
Dotation aux amortissements	105 446	147 635	204 407	391 182
Charge d'intérêts sur contributions remboursables (note 9)	12 743	6 181	26 601	18 259
Charge de désactualisation des débetures convertibles (note 10)	23 920	39 605	139 175	143 799
Intérêts et frais ajoutés au prêts à terme (note 8)	86 530	61 565	112 130	89 481
Perte suite à la modification d'un prêt à terme (note 8)	19 111	-	19 111	-
Charge de désactualisation d'un prêt à terme (note 8)	13 738	11 334	44 520	23 012
Variation de la juste valeur des dérivés (note 10)	(12 771)	(31 789)	(32 006)	(126 126)
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 12)	51 499	124 786	455 603	348 894
Profit sur contribution remboursable (note 9)	(359 940)	-	(359 940)	-
	<u>(545 385)</u>	<u>(545 069)</u>	<u>(1 715 475)</u>	<u>(2 764 037)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Certificat de dépôt (note 3)	(150 000)	-	(150 000)	-
Débiteurs (note 4)	(408 841)	544 674	(975 505)	514 171
Crédits d'impôt à recevoir	182 581	237 193	138 964	461 723
Stocks	1 228	353	23 730	7 812
Charges payées d'avance	(19 492)	(50 962)	216 756	(32 293)
Créditeurs et charges à payer	1 123 337	(136 430)	1 851 419	404 287
Subventions différées (note 7)	5 635 203	2 101 620	5 167 563	2 516 222
	<u>6 364 016</u>	<u>2 696 448</u>	<u>6 272 927</u>	<u>3 871 922</u>
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	<u>5 818 631</u>	<u>2 151 379</u>	<u>4 557 452</u>	<u>1 107 885</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS				
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	(5 920)	6 905	(17 381)	(11 264)
Montants capitalisés dans les brevets (note 6)	(30 061)	(47 238)	(191 117)	(239 820)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(35 981)</u>	<u>(40 333)</u>	<u>(208 498)</u>	<u>(251 084)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Prêts à terme encaissés, net des frais d'émission (note 8)	43 856	-	43 856	1 166 540
Remboursement d'un prêt à terme (note 8)	(267 042)	(583 781)	(267 042)	(824 181)
Remboursement des débetures 2015 échues (note 10)	-	-	(632 000)	-
Produit de l'émission des débetures convertibles de 2017 (note 10)	-	-	1 500 000	-
Frais de transaction sur les débetures 2017 (note 10)	(16 254)	-	(380 280)	-
Contribution remboursable reçue (note 9)	481 610	-	481 610	-
Remboursement d'une contribution remboursable (note 9)	(1 961)	-	(1 961)	-
Emission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription	-	-	-	322 817
Emission d'actions suite à l'exercice d'unités de courtier	-	-	-	142 537
Emission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions (notes 11 et 12)	-	-	3 000	79 394
Frais d'émission d'actions et de bons de souscriptions	-	(995)	-	(8 861)
Flux de trésorerie générés (utilisés) par les activités de financement	<u>240 209</u>	<u>(584 776)</u>	<u>747 183</u>	<u>878 246</u>
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	6 022 859	1 526 270	5 096 137	1 735 047
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>2 101 425</u>	<u>1 083 086</u>	<u>3 028 147</u>	<u>874 309</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>8 124 284</u>	<u>2 609 356</u>	<u>8 124 284</u>	<u>2 609 356</u>
Produits d'intérêts reçus	2 939	537	13 980	4 580
Intérêts payés	33 853	42 559	106 130	134 126
Créditeurs et charges à payer réglés par l'émission d'actions	-	-	-	40 387
Acquisition de propriété intellectuelle réglée par l'émission d'actions	-	-	-	400 000
Créditeurs et charges à payer réglés par l'attribution de bons de souscription	-	-	-	104 123
Attribution de bons de souscription au courtier dans le cadre du placement public de 2017 (notes 10 et 11)	-	-	23 256	-
Débetures convertibles converties et payées par l'émission d'actions (notes 10 et 11)	475 585	1 637	475 585	531 178

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

CO₂ Solutions inc.

Notes annexes

Pour les périodes de neuf mois closes les 31 mars 2018 et 2017
(non audités)

(en dollars canadiens)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

CO₂ Solutions inc. (la « Société »), constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et désormais régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), est une entreprise de haute technologie œuvrant dans le domaine de la capture et de la gestion du dioxyde de carbone (CO₂). Plus particulièrement, la Société vise actuellement la commercialisation d'une technologie habilitante basée sur une enzyme pour la capture efficace du CO₂ émis par les centrales thermiques à combustibles fossiles et autres grands émetteurs de CO₂. La Société a l'intention de poursuivre ses efforts de recherche et développement et de commercialisation. Les activités de la Société sont exposées à tous les risques inhérents liés à l'exploitation d'une compagnie émergente de haute technologie, tels que compléter avec succès ses activités de recherche et développement, négocier des ententes de collaboration, obtenir l'aide publique et le financement nécessaires et commercialiser sa technologie enzymatique. La Société est constituée en société par actions et domiciliée au Canada, et ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX-V sous le symbole CST.

Le siège social de la Société est situé au 2300, rue Jean-Perrin, Québec (Québec), Canada, G2C 1T9.

2- BASE D'ÉTABLISSEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), applicable à la préparation d'états financiers intermédiaires, y compris la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Par conséquent, ces présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ne comprennent pas toutes les informations requises en vertu des IFRS pour des états financiers consolidés annuels. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités au 30 juin 2017.

Les résultats des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice complet.

Les principales méthodes comptables sont conformes à celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels audités au 30 juin 2017.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, pour ce troisième trimestre clos le 31 mars 2018, n'ont pas fait l'objet d'un examen par l'auditeur indépendant de la Société.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 mai 2018.

En plus de la mention ci-haut, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) applicables à hypothèse de continuité, qui envisage la réalisation des actifs et du règlement des passifs dans le cours normal des affaires à leur échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations disponibles à propos de l'avenir, ce qui est au moins, mais sans s'y limiter, sur douze mois à compter de la fin de la période de présentation.

Au 31 mars 2018, la Société a un déficit accumulé de 40 344 343 \$ comparativement à 38 019 267 \$ au 30 juin 2017. En plus des besoins en fonds de roulement, la Société doit assurer un financement suffisant pour répondre à ses engagements de dépenses d'investissement et d'exploitation liés à ses projets de recherche et de développement ainsi que ses frais généraux et ses dépenses administratives. Au 31 mars 2018, la Société présente un fonds de roulement déficitaire de 3 867 536 \$ comparativement à 3 279 684 \$ au 30 juin 2017. Le fonds de roulement déficitaire comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 8 124 284 \$ (3 028 147 \$ au 30 juin 2017) et des subventions différées de 9 188 973 \$ (4 021 410 \$ au 30 juin 2017). Au 31 mars 2018, la direction estime que ces fonds actuels à eux seuls ne seraient pas suffisants pour permettre à la Société de poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois. En conséquence, la direction a l'intention de lever des capitaux à travers d'importants investisseurs, de placements privés, de marchés publics ainsi que de subventions, qui, combinés avec le fonds de roulement actuel, permettraient à la Société de répondre à ses besoins de financement pour les douze prochains mois.

De part des événements actuels et des négociations avec des partenaires financiers potentiels et les organismes provinciaux et fédéraux, la direction de la Société cherche activement à réunir les capitaux nécessaires pour répondre à ses besoins de financement. Toutefois, rien ne garantit que les plans de la direction ou les négociations en cours soient fructueux. Le 4 décembre 2017, la Société a reçu confirmation d'une contribution remboursable (prêt) de Développement économique Canada jusqu'à un maximum de 2 M \$ à l'encontre des dépenses du projet de St-Félicien et elle a encaissé un premier versement de 377 413 \$ le 10 janvier 2018, un second versement de 104 197 \$ le 12 mars 2018 et un troisième versement de 1 235 800 \$ le 2 avril 2018 (voir notes 9 et 16).

Bien que la Société croit qu'elle sera en mesure de mobiliser les capitaux suffisants pour poursuivre ses activités comme elle l'a fait au cours des années précédentes, jusqu'à ce que le financement, à des conditions acceptables pour la Société, puisse être confirmé ou que des négociations avec des partenaires financiers potentiels soient conclues avec succès, la Société pourrait devoir prendre des mesures pour limiter les projets en cours et le travail de développement et réduire ses coûts de fonctionnement. Dans le cas où la Société se verrait dans l'obligation de cesser ses activités, les sommes réalisées pour les actifs pourraient être moindres que les montants présentés dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

En conséquence, ces conditions ont donné lieu à une incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses opérations avec une hypothèse de continuité et, donc, la pertinence de l'utilisation de la norme IFRS applicable à hypothèse de continuité, comme décrit dans le paragraphe suivant.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ne tiennent pas compte de l'ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs, des charges et du classement des postes de l'état consolidé intermédiaires résumés de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

3- CERTIFICAT DE DÉPÔT

Le 6 mars 2018, la Société a signé une Lettre de crédit irrévocable « Stanby » en faveur d'un fournisseur pour un montant total de 150 000 \$ et l'institution financière émettrice a demandé une garantie pour sécuriser cette obligation. La Lettre de crédit irrévocable « Stanby » vient à échéance le 31 mars 2019. Les fonds sont investis dans un Certificat de Dépôt portant intérêt au taux de 1,2 % par année échéant le 6 juin 2019.

4- DÉBITEURS

	Au 31 mars 2018 \$	Au 30 juin 2017 \$
Comptes clients à recevoir et autres	17 460	3 872
Aide publique à recevoir	378 700	17 926
Taxes à la consommation à recevoir	<u>760 337</u>	<u>159 194</u>
	<u>1 156 497</u>	<u>180 992</u>

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipement et aménagement du laboratoire \$	Équipement de bureau \$	Équipement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total \$
Coût					
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	822 698	131 458	106 707	35 539	1 096 402
Acquisitions	<u>11 914</u>	<u>-</u>	<u>8 874</u>	<u>-</u>	<u>20 788</u>
Solde au 30 juin 2017	<u>834 612</u>	<u>131 458</u>	<u>115 581</u>	<u>35 539</u>	<u>1 117 190</u>
Acquisitions	<u>8 570</u>	<u>-</u>	<u>8 811</u>	<u>-</u>	<u>17 381</u>
Solde au 31 mars 2018	<u>843 182</u>	<u>131 458</u>	<u>124 392</u>	<u>35 539</u>	<u>1 134 571</u>
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	(710 233)	(121 973)	(81 495)	(35 539)	(949 240)
Charge d'amortissement	<u>(24 794)</u>	<u>(1 897)</u>	<u>(8 244)</u>	<u>-</u>	<u>(34 935)</u>
Solde au 30 juin 2017	<u>(735 027)</u>	<u>(123 870)</u>	<u>(89 739)</u>	<u>(35 539)</u>	<u>(984 175)</u>
Charge d'amortissement	<u>(15 654)</u>	<u>(1 138)</u>	<u>(7 370)</u>	<u>-</u>	<u>(24 162)</u>
Solde au 31 mars 2018	<u>(750 681)</u>	<u>(125 008)</u>	<u>(97 109)</u>	<u>(35 539)</u>	<u>(1 008 337)</u>
Valeur comptable nette					
30 juin 2017	99 585	7 588	25 842	-	133 015
31 mars 2018	92 501	6 450	27 283	-	126 234

6- BREVETS

Coût	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	1 188 659
Frais engagés	671 583
Abandons	(367 700)
Solde au 30 juin 2017	<u>1 492 542</u>
Frais engagés	191 117
Abandons	(148 688)
Solde au 31 mars 2018	<u>1 534 971</u>
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} juillet 2016	(321 792)
Charge d'amortissement	(386 948)
Abandons	367 700
Solde au 30 juin 2017	<u>(341 040)</u>
Charge d'amortissement	(182 107)
Abandons	148 688
Solde au 31 mars 2018	<u>(374 459)</u>
Valeur comptable nette	
30 juin 2017	1 151 502
31 mars 2018	1 160 512

7- SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Entre le 1^{er} juillet 2017 et le 31 mars 2018, la Société a encaissé des subventions à l'avance du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le projet Valorisation Carbone Québec (VCQ) pour un montant total de 12 125 000 \$.

Le tableau qui suit montre les variations des subventions pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et l'exercice clos le 30 juin 2017:

	Période de neuf mois close le 31 mars 2018	Exercice clos le 30 juin 2017
	\$	\$
Solde au début de la période	4 021 410	-
Subventions encaissées pendant la période	12 125 000	6 099 826
Subventions gagnées et inscrites pendant la période à l'encontre des avances:		
-Technoclimat	(131 604)	(168 396)
-TDDC	(266 108)	(123 367)
-Projet VCQ	(6 559 725)	(1 786 653)
Solde à la fin de la période	<u>9 188 973</u>	<u>4 021 410</u>

8- PRÊTS À TERME

Le 20 novembre 2015, la Société a conclu un deuxième prêt à terme avec une institution financière intermédiaire. Ce deuxième prêt à terme servait à financer la retenue contractuelle à recevoir de la subvention fédérale. La date d'échéance de ce prêt a été prolongée le 13 juillet 2017. Les frais et intérêts courus de 25 600 \$ ont été ajoutés au prêt jusqu'au remboursement. Le 13 janvier 2018, le prêt à terme a été prolongé pour une période de douze mois. Les frais et intérêts courus de 65 700 \$ ont été ajoutés au prêt jusqu'au remboursement. Suite à un amendement daté du 13 février 2017, rétroactif au 20 novembre 2015, le prêt à terme de l'institution financière intermédiaire porte intérêt au taux de 0,60 % par mois.

Le 6 avril 2017, la Société a conclu un quatrième prêt à terme avec une institution financière pour un montant en capital de 296 600 \$. Le prêt à terme servait à financer les crédits d'impôt provinciaux à recevoir pour la recherche scientifique et le développement expérimental (crédits d'impôt RS&DE) enregistrés pour l'exercice financier clôturé le 30 juin 2017.

Le 17 janvier 2018, l'institution financière a encaissé directement les fonds liés aux crédits d'impôt RS&DE du 30 juin 2017 pour un montant de 267 042 \$ et elle a appliqué ce paiement en remboursement de l'emprunt connexe. Le 6 mars 2018, la Société a conclu un cinquième prêt à terme pour un montant en capital de 109 300 \$ pour financer les crédits d'impôt provinciaux à recevoir pour la recherche scientifique et le développement expérimental (crédits d'impôt RS&DE) enregistrés pour l'exercice financier courant qui sera clôturé le 30 juin 2018. Le 13 mars 2018, les frais d'intérêts et de renouvellement pour un montant de 20 830 \$ ont été ajouté au prêt et la Société a encaissé un montant de 58 856 \$ représentant le solde disponible sur ce prêt. Le prêt porte intérêt au taux de 1,50 % représentant 18 % pour un terme de 12 mois. Le prêt inclut des frais d'émission de 3 % et des frais de gestion mensuels au taux de 0,50 %.

Les prêts à terme sont garantis par une sûreté réelle grevant les créances provinciale et fédérale de la Société. Le terme de ces prêts est d'un maximum de 12 mois et peut être prorogé au gré des deux parties.

Le tableau qui suit montre les variations des prêts pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et l'exercice clos le 30 juin 2017:

	<u>Au</u> <u>31 mars 2018</u>	<u>Au</u> <u>30 juin 2017</u>
	\$	\$
Solde au début de la période	940 097	743 900
Encaissé	58 856	1 284 340
Intérêts et frais ajoutés aux prêts	112 130	89 537
Charge de désactualisation	44 520	35 850
Attribution de bons de souscription dans le cadre d'une convention de prêt	-	(89 349)
Perte suite au prolongement d'un prêt	19 111	-
Frais de modification	(15 000)	-
Remboursement	<u>(267 042)</u>	<u>(1 124 181)</u>
Solde à la fin de la période	<u>892 672</u>	<u>940 097</u>

Le 31 août 2016, la Société a conclu un financement par prêt, et en a encaissé une première tranche, avec Dundurn Capital Partners (« DCP »), représentant deux prêteurs, une entité affiliée à Robert Manherz, un administrateur de la Société, pour un prêt à terme d'un montant maximal de 500 000 \$. Le prêt à terme était remboursable en totalité au plus tôt du deuxième anniversaire du premier prélèvement ou à la clôture du prochain financement de la Société. En décembre 2017, la convention de prêt régissant ce prêt d'août 2016 a été modifiée afin de prévoir que le remboursement des prêteurs par la société aux termes de la convention de prêt sera reporté à la première des éventualités suivantes à survenir soit le 31 août 2019 ou la date de la réalisation du prochain placement public de la société. Les frais liés à cette modification se sont élevés à 15 000 \$. La Société est d'opinion que ce prêt deviendra remboursable au cours des 12 prochains mois et peut rembourser par anticipation la totalité ou une partie du prêt à tout moment sans pénalité. La juste valeur de la dette a été estimée avec un taux implicite de 23 %. Les frais d'émission sont amortis avec un taux d'intérêts effectif de 28 %. La Société a enregistré une perte de 19 111 \$ par suite de la modification.

Le prêt à terme porte intérêt à un taux annuel de 12 % prenant effet à partir de la date du prélèvement, et inclut des frais d'engagement de 3 % par année sur tout solde disponible. Les obligations de la Société à l'égard du prêt à terme sont garanties par une hypothèque mobilière accordée par la Société portant sur l'universalité de ses biens meubles incluant, mais non limité à, son portefeuille de brevets. L'hypothèque vient prendre rang après les hypothèques en cours sur les biens de la Société.

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la valeur comptable de la composante passif financier et de l'instrument de capitaux propres, liés au financement par prêt avec DCP, au 31 mars 2018 :

		<u>Passif financier</u>	<u>Capitaux propres</u>
		Prêt à terme	Bons de souscription
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur comptable
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	500 000	414 541	82 395
Charge de désactualisation	-	44 520	-
Frais de modification	-	(15 000)	-
Perte suite au prolongement	-	19 111	-
	<u>500 000</u>	<u>463 172</u>	<u>82 395</u>
Solde au 31 mars 2018	<u>500 000</u>	<u>463 172</u>	<u>82 395</u>

9- CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES

La Société a obtenu de Développement économique Canada deux contributions remboursables (prêts) distinctes, soit une contribution de 250 000 \$ accordée en janvier 2011 et une autre de 400 000 \$ accordée en février 2015. La première contribution remboursable de 250 000 \$, entièrement encaissée, était remboursable à compter de juillet 2013, en versements annuels représentant 4 % du total des produits des activités ordinaires de la Société jusqu'au paiement total de la contribution remboursable. Le dernier versement est dû et exigible lorsque dix (10) ans se seront écoulés depuis la date du premier versement. Au 31 mars 2018, la partie à court terme à payer s'élève à 1 000 \$ (1 961 \$ au 30 juin 2017, laquelle a été payée le 16 février 2018).

La deuxième contribution remboursable (prêt) d'un montant maximal de 400 000 \$, totalement encaissée au 30 juin 2016, est remboursable dès la fin de la période de 36 mois suivant le 31 mars 2016, date d'achèvement du projet de recherche et développement auquel cette contribution était liée. La contribution sera remboursée en 59 versements égaux et consécutifs au

montant de 6 667 \$ chacun et par un paiement final de 6 647 \$. Au 31 mars 2018 et au 30 juin 2017, il n'y a pas de partie à court terme à payer pour cette contribution.

Le 4 décembre 2017, la Société a reçu confirmation d'une contribution remboursable (prêt) de Développement économique Canada jusqu'à un maximum de 2 M \$ à l'encontre des dépenses du projet de St-Félicien. Le remboursement débutera 36 mois suivant la date d'achèvement du projet en 59 versements égaux et consécutifs au montant de 33 333 \$ et un paiement final de 33 353 \$. Un premier versement de 377 413 \$ a été encaissé le 10 janvier 2018 et un second versement de 104 197 \$ le 12 mars 2018. Un troisième versement de 1 235 800 \$ a été encaissé le 2 avril 2018 (voir note16).

Les deux premiers prêts totalisant 650 000 \$ ont été comptabilisés à la juste valeur lors de l'évaluation initiale, selon un taux d'actualisation estimatif moyen pondéré de 10 %. Le troisième prêt a été comptabilisé à la juste valeur lors de l'évaluation initiale selon un taux estimé de 25%. La charge d'intérêts de 26 601 \$ pour les trois prêts est comptabilisée dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat global en 2018 (18 259 \$ en 2017).

10- DÉBENTURES CONVERTIBLES

Débentures convertibles 2015

Le 30 décembre 2015, la Société a annoncé la clôture d'un placement public (le « placement ») pour 2 093 unités de la Société (les « unités ») au prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité se compose d'une débenture garantie convertible à 12 % d'un capital de 1 000 \$ (les « débentures ») et de 4 348 bons de souscription d'actions de la Société (chacun comptant pour une seule action, les « bons de souscription »).

Le 29 janvier 2016, la Société a annoncé qu'Euro Pacific Canada Inc. (« Euro Pacific »), l'unique placeur pour compte aux fins de son placement public de décembre 2015 (le « placement ») d'unités (les « unités »), a exercé son option (l' « option du placeur pour compte ») visant la vente dans le cadre du placement d'unités supplémentaires (les « unités visées par l'option ») au prix de 1 000 \$ l'unité visée par l'option. L'option du placeur pour compte a été attribuée à Euro Pacific conformément à une convention de placement pour compte intervenue le 23 décembre 2015 entre Euro Pacific et la Société (la « convention de placement pour compte »).

Dans le cadre de l'option du placeur pour compte, le 29 janvier 2016, la Société a émis 102 unités supplémentaires visées par l'option, portant à 2 195 000 \$ le produit brut total du placement, compte tenu de l'exercice de l'option du placeur pour compte à cette date.

L'intérêt couru sur les débentures en circulation a été réglé en espèces par un paiement de 18 960 \$ le 22 décembre 2017 en même temps que la valeur nominale de 632 000 \$.

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et 2017, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés a donné lieu à un profit de 19 235 \$ (94 337 \$ pour 2017) et a été inscrite aux états consolidés intermédiaires résumés du résultat global.

Débentures convertibles 2017

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé un placement public annoncé précédemment. Dans le cadre de la clôture du placement, la société a émis 1 500 unités (les « unités ») au prix de 1 000 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 500 000 \$. Chaque unité se compose d'une débenture non garantie convertible à 8 % d'un capital de 1 000 \$ et de 8 333 bons de souscription d'actions ordinaires de la société. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la société au prix de 0,12 \$ jusqu'au 21 décembre 2020.

Partenaires en gestion de patrimoine, Echelon Inc. (« Echelon ») a agi à titre d'unique placeur pour compte aux fins du placement conformément à une convention de placement pour compte intervenue entre Echelon et la société. Dans le cadre du placement, la société a payé à Echelon une commission en espèces de 85 610 \$ et lui a émis 713 387 bons de souscription de courtier conférant à leur porteur le droit d'acquérir 713 387 actions ordinaires de la société au prix de 0,12 \$ l'action ordinaire jusqu'au 21 décembre 2020.

Le produit net du placement sera affecté i) au remboursement des soldes des dettes existants; et ii) aux fins générales du fonds de roulement.

Certaines « personnes apparentées » de la société ont participé au placement et souscrit un total de 397 unités. La participation de personnes apparentées de la société au placement constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 »). Le placement est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 du fait que ni la juste valeur marchande des titres émis aux personnes apparentées ni la contrepartie payée par les personnes apparentées ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la société. La société n'a pas déposé une déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement parce que les détails de la participation des personnes apparentées de la société n'étaient à ce moment pas encore confirmée.

Les débetures expireront le 21 décembre 2020 (la « date d'échéance ») et porteront intérêt au taux de 8 % par année payable semestriellement aux termes échus les 31 mai et 30 novembre de chaque année et débutant le 31 mai 2018 (l' « intérêt »). L'intérêt pourra être payé, au gré de la Société, en espèces ou en actions ordinaires de la Société. Tout montant d'intérêt ainsi payé en actions ordinaires sera calculé sur la base du montant d'intérêt divisé par le prix du cours le jour précédant la date du paiement de l'intérêt.

Chaque débeture est convertible, au gré du porteur à tout moment avant la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance, en un nombre d'actions ordinaires calculé sur la base (i) du montant du principal de la débeture qui est un multiple intégral de 1 000 \$ divisé par le prix de conversion de 0,12 \$ l'action ordinaire (le « prix de conversion ») et (ii) d'un montant compensatoire égal à l'intérêt que le porteur aurait reçu s'il avait détenu les débetures jusqu'à la date d'échéance (le « montant compensatoire ») divisé par le plus élevé du prix du cours le jour précédant la date de la conversion, et 0,09 \$. Lors de la conversion, les porteurs recevront le paiement des intérêts accumulés depuis la dernière date de paiement d'intérêts jusqu'à la date de conversion en espèces ou en actions ordinaires au gré de la société.

Le nombre total d'actions ordinaires émises lors d'une conversion de débetures incluant le paiement du montant compensatoire ne devra pas excéder le nombre d'actions ordinaires égal au montant du capital des débetures converties divisé par 0,09 \$.

Au cours de la période close le 31 mars 2018, sept détenteurs de débetures ont converti 814 unités représentant une valeur nominale totale de 814 000 \$ et ont reçu un nombre total de 8 846 345 actions ordinaires de la Société.

Conformément à la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, l'émetteur d'un instrument financier non dérivé doit évaluer les caractéristiques de l'instrument financier afin de déterminer s'il contient à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. En vertu de cette norme, l'émetteur d'un instrument financier doit, lors de sa comptabilisation initiale, classer l'instrument ou ses différentes composantes en tant que passif financier, actif financier ou instrument de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier, d'un actif financier et d'un instrument de capitaux propres.

En ce qui concerne les débetures susmentionnées émises en décembre 2017, conformément à l'application de la norme IAS 32, la Société a établi que l'option de conversion ainsi que la composante montant compensatoire (collectivement « l'option de conversion ») constituent un instrument financier dérivé incorporé.

La juste valeur de la composante option de conversion des débetures de décembre 2017 a été initialement établie à 49 153 \$ à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes (la durée de vie a été estimée par la Société en fonction de ses prévisions de dates de conversion aux dates d'émission pertinentes).

	Juste valeur initiale 21 décembre 2017
Prix de l'action	0,085 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,68 %
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	68 %
Taux de dividende annuel	Néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	0,27 an
Juste valeur moyenne pondérée de l'option de conversion pour chaque action sous-jacente	0,004 \$

La juste valeur initiale de la composante montant compensatoire de l'option de conversion a été évaluée en utilisant un taux implicite d'intérêt de 30 % en tenant compte des prévisions de dates de conversion. La juste valeur initiale estimative de l'option de conversion s'élève à 356 306 \$. Un montant de 915 616 \$ a été alloué à la composante passif représentant le montant actualisé du capital et de l'intérêt des débetures. La valeur résiduelle de 228 078 \$ a été affectée à la composante bons de souscription.

Les frais d'émission sont traités comme des frais de financement. Ces frais ont été affectés entièrement à la composante passif financier et ils sont amortis, de même que l'escompte découlant du montant initialement affecté aux dérivés incorporés, à un taux d'intérêt effectif de 51,43 %. Lors d'une conversion, la valeur comptable de l'instrument de créance hôte au coût amorti et la juste valeur des dérivés incorporés sont transférés aux capitaux propres.

Au 31 mars 2018, la Société a passé en revue la valeur initiale de la composante option de conversion des dérivés incorporés et a ramené la juste valeur initiale à 154 901 \$ à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes (la durée de vie a été estimée par la Société en fonction de sa prévision d'une date de conversion en date du 31 mars 2018) :

	Juste valeur initiale ajustée au 31 mars 2018
Prix de l'action	0,090 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,77 %
Volatilité prévue	74 %
Taux de dividende annuel	Néant
Durée de vie prévue	0,25 an
Juste valeur de l'option de conversion pour chaque action sous-jacente	0,005\$

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et 2017, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés pour ces débetures 2017 a donné lieu à un profit de 12 771 \$ (néant pour 2017) et a été inscrite aux états consolidés intermédiaires résumés du résultat global.

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la valeur comptable des composantes passif et capitaux propres des débetures convertibles au 31 mars 2018:

	Composantes passif			Composante
	Valeur nominale et intérêt ⁽¹⁾		Option de conversion ⁽²⁾	capitaux propres
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Valeur comptable \$	Bons de souscription
Solde au 1er juillet 2017	632 000	521 317	19 235	-
Variation de valeurs des dérivés	-	-	(32 006)	-
Remboursement des débetures échues	(632 000)	(632 000)	-	-
Émission du 21 décembre 2017	1 500 000	915 616	356 306	228 078
Désactualisation	-	139 175	-	-
Frais d'émission des débetures 2017	-	(403 536)	-	-
Conversions	(814 000)	(286 951)	(188 634)	-
Solde au 31 mars 2018	686 000	253 621	154 901	228 078

(1) Classé comme un autre passif financier et évalué au coût amorti.

(2) Classé comme un instrument financier dérivé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

11- CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, avec droit de vote et participatives.

Émis et entièrement payé

Le tableau suivant montre les variations survenues au capital social de la Société au cours de la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et de l'exercice clos le 30 juin 2017 :

	Période de neuf mois close le 31 mars 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début	147 589 345	28 534 756	138 079 874	26 526 879
Émission d'actions dans le cadre de :				
Unités d'action incessibles	1 819 309	206 791	1 306 325	234 255
Conversion des débetures convertibles	8 846 345	475 585	3 372 525	531 178
Bons de souscription exercés	-	-	1 354 171	424 934
Unités de courtier exercées	-	-	570 150	236 213
Options d'achat d'actions exercées	30 000	4 876	427 300	141 822
Règlement de dettes	-	-	2 479 000	439 475
Solde à la fin	158 284 999	29 222 008	147 589 345	28 534 756

Le tableau suivant montre les variations survenues aux bons de souscription de la Société au cours de la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et de l'exercice clos le 30 juin 2017 :

	Période de neuf mois close le		Exercice clos le	
	31 mars 2018		30 juin 2017	
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Nombre	Prix de levée moyen \$
En circulation au début de la période	51 084 919	0,27	46 708 764	0,28
Attribués	13 212 887	0,12	5 690 326	0,17
Exercés	-	-	(1 314 171)	0,25
Échus	(9 543 860)	0,24	-	-
En circulation à la fin de la période	54 753 946	0,24	51 084 919	0,27

Les bons de souscription attachés aux débetures 2015 ont expirés le 30 décembre 2017 représentant un total de 9 543 860 bons de souscription.

Suite au placement public mentionné à la note 10, la Société a émis 12 499 500 bons de souscription conférant au porteur le droit d'acquérir 12 499 500 actions ordinaires de la Société au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 21 décembre 2020. La valeur initiale attribuée à ces bons de souscription est de 228 078 \$ tel que décrit à la note 10.

En lien avec le placement public mentionné ici-haut, la Société a aussi émis 713 387 bons de souscription de courtier à Echelon, conférant au porteur le droit d'acquérir 713 387 actions ordinaires de la Société au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 21 décembre 2020.

La juste valeur de ces bons de souscription au courtier a été estimée selon la méthode d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses suivantes:

	Juste valeur initiale
	21 décembre 2017
Prix de l'action	0,085 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,72 %
Volatilité prévue	71,15 %
Taux de dividende annuel	Néant
Durée de vie prévue	3 ans
Juste valeur pour chaque bon de souscription de courtier	0,0326 \$

Le tableau suivant montre la variation survenue aux unités de courtier de la Société au cours de la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et de l'exercice clos le 30 juin 2017 :

	Période de neuf mois close le 31 mars 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	Prix de levée moyen \$	Nombre	Prix de levée moyen \$
En circulation au début de la période	63 350	0,25	633 500	0,25
Exercées	-	-	(570 150)	0,25
En circulation à la fin de la période	63 350	0,25	63 350	0,25

12- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants. Toutes les options attribuées en vertu du régime pourront être levées dans un délai maximal de cinq ans à compter de la date d'attribution. Le conseil d'administration désignera les bénéficiaires des options et déterminera pour chacune des options le nombre d'actions ordinaires visées, la date d'acquisition des droits, le prix de levée, la date d'expiration, les conditions d'acquisition et les restrictions relatives à la levée de l'option. Le prix d'acquisition de ces actions ne pourra être inférieur à leur cours de clôture du jour précédant la date d'attribution de ces options.

En vertu des modalités du régime, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au titre du régime ne peut excéder 10 % des actions émises et en circulation. Au 31 mars 2018, ce nombre est fixé à 12 633 523, représentant moins de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre maximal pouvant être octroyé à un administrateur, à un dirigeant, ou un employé de la Société ou à un consultant ne devra pas dépasser 5 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation.

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation et exerçables pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et de l'exercice clos le 30 juin 2017 :

	Période de neuf mois close le 31 mars 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de la période	6 386 000	0,14	5 034 200	0,14
Attribuées	2 518 000	0,12	1 910 000	0,16
Échues	(657 500)	0,11	(85 900)	0,21
Annulées	(5 000)	0,15	(5 000)	0,15
Exercées	(30 000)	0,10	(467 300)	0,18
En circulation à la fin de la période	8 211 500	0,14	6 386 000	0,14
Pouvant être exercées à la fin de la période	5 262 168	0,14	5 029 251	0,13

Au 31 mars 2018, les options d'achat d'actions suivantes avaient été attribuées :

Options en circulation			Options exerçables	
	Prix de levée moyen pondéré *	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)		Prix de levée moyen pondéré *
Nombre	\$		Nombre	\$
750 000	0,12	0,17	750 000	0,12
869 500	0,10	0,67	869 500	0,10
100 000	0,10	0,88	100 000	0,10
965 000	0,10	1,67	965 000	0,10
1 174 000	0,23	2,67	1 002 668	0,23
1 305 000	0,15	3,67	945 000	0,15
530 000	0,17	3,75	530 000	0,17
400 000	0,17	4,25	100 000	0,17
2 118 000	0,11	4,75	-	-
8 211 500	0,14	2,93	5 262 168	0,14

*prix d'exercice moyen pondéré

L'acquisition des droits des options émises depuis novembre 2009 s'effectue généralement à raison de 25 000 options tous les six mois à compter de la date d'octroi jusqu'à un maximum de trois ans. Cependant, à la discrétion du conseil d'administration, la période d'acquisition des droits peut être accélérée de la date d'émission jusqu'à trois ans.

La juste valeur des options a été estimée selon la méthode d'évaluation du prix des options de Black et Scholes à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Employés, administrateurs et dirigeants	
	Période de neuf mois close le 31 mars 2018	Exercice clos le 30 juin 2017
Prix de l'action	0,1190 \$	0,1560 \$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1,61 %	1,03 %
Moyenne pondérée de la Volatilité prévue	75,76 %	85,95 %
Taux de dividende annuel	Néant	Néant
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Juste valeur moyenne pondérée pour chaque option attribuée	0,0736 \$	0,1045 \$

13- UNITÉS D'ACTION DIFFÉRÉES ET INCESSIBLES

Le 26 novembre 2015, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en œuvre d'un régime d'unités d'action différées (« régime d'UAD ») et d'un régime d'unités d'action incessibles (« régime d'UAI »). Les régimes d'UAD et d'UAI prévoient que les attributions d'unités d'action différées et incessibles peuvent être accordées par le conseil ou le comité de gouvernance et des ressources humaines (le « comité ») qui gère les régimes, aux employés à temps plein, aux dirigeants et aux sous-traitants admissibles de la Société, dans une année civile, à titre de

rémunération de services rendus à la Société ou comme incitation à atteindre certains objectifs futurs. Le régime restera en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par la Société.

Chaque attribution d'unités d'actions différées ou incessibles confère à son porteur, sous réserve des modalités des régimes d'UAD et d'UAI, le droit de recevoir un paiement en actions ordinaires entièrement libérées émises du trésor de la Société ou un équivalent en trésorerie, à la discrétion du comité. Le nombre total maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime (ou d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions, y compris le régime modifié d'options d'achat d'actions de la Société) ne doit pas dépasser 12 633 523 actions ordinaires.

Parallèlement à la détermination d'attribuer des UAD ou des UAI à un participant, le comité doit déterminer la période d'acquisition et le terme applicable à ces unités d'actions différées ou incessibles. À moins que le comité, à sa discrétion, ne fixe une durée plus courte, ces UAD et UAI expireront 10 ans après leur date d'attribution.

Le tableau suivant montre les variations survenues aux UAI et UAD de la Société pour la période de neuf mois close le 31 mars 2018 et de l'exercice clos le 30 juin 2017 :

	Période de neuf mois close le 31 mars 2018		Exercice clos le 30 juin 2017	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
En circulation au début de la période	608 975	0,1827	819 168	0,1700
Actions ordinaires émises	(1 819 309)	0,1137	(1 306 325)	0,1793
Unités d'action incessibles attribuées	1 652 642	0,1100	653 824	0,1835
Unités d'action différées attribuées	1 313 636	0,1100	442 308	0,1950
	<u>1 755 944</u>	<u>0,1314</u>	<u>608 975</u>	<u>0,1827</u>

14- PERTE PAR ACTION

Le tableau suivant présente le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation utilisé lors des calculs de la perte de base et de la perte diluée par action :

	Périodes de trois mois closes le 31 mars		Périodes de neuf mois closes le 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	155 585 084	147 537 226	150 301 010	143 499 424

Pour les périodes closes les 31 mars 2018 et 2017, la perte diluée par action a été la même que la perte nette de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions (note 12), des unités d'action incessibles et différées (note 13), des options de conversion (note 10), et des unités de courtier et bons de souscription (note 11) n'a pas été inclus dans le calcul, sans quoi l'effet aurait été antidilutif. Par conséquent, la perte diluée par action pour ces périodes a été calculée d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

15- COÛTS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	Périodes de trois mois closes le 31 mars		Périodes de neuf mois closes le 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
a) Frais de recherche et de développement, montant net				
Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	411 064	411 248	1 167 123	966 743
Rémunération fondée sur des actions	21 219	47 900	124 364	87 699
Honoraires professionnels et sous-traitance	366 169	153 844	1 966 568	487 168
Frais de construction des unités pilotes	889 384	-	3 665 298	-
Fournitures de laboratoire et autres	565 786	74 104	920 216	221 827
	<u>2 253 622</u>	<u>687 096</u>	<u>7 843 569</u>	<u>1 763 437</u>
Crédits d'impôt	(99 489)	(125 616)	(143 106)	(276 140)
Aide publique	<u>(2 087 132)</u>	<u>(393 349)</u>	<u>(7 418 734)</u>	<u>(422 883)</u>
	<u>67 001</u>	<u>168 131</u>	<u>281 729</u>	<u>1 064 414</u>
b) Frais de développement des affaires				
Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	44 579	80 653	148 016	249 617
Rémunération fondée sur des actions	7 366	26 116	60 397	63 648
Honoraires professionnels	27 146	5 347	25 858	25 234
Déplacements, représentation, publicité et frais de bureau	65 725	8 285	104 241	182 749
	<u>144 816</u>	<u>120 401</u>	<u>338 512</u>	<u>521 248</u>
c) Frais généraux et administratifs				
Salaires, avantages du personnel et autres rémunérations	150 621	144 950	487 656	412 574
Rémunération fondée sur des actions	22 914	50 770	270 842	197 547
Loyer, électricité, impôts et assurance	59 647	60 846	175 870	177 956
Dépenses de bureau	21 457	23 604	64 530	61 339
Déplacements, représentation et publicité	34 084	17 137	122 596	51 345
Rémunération des administrateurs	23 375	22 376	74 494	76 424
Honoraires professionnels	100 858	81 220	308 321	386 731
Amortissement des immobilisations corporelles	8 266	8 543	24 162	25 920
Amortissement des brevets	97 800	139 887	182 107	367 648
Amortissement des crédits différés	(620)	(795)	(1 862)	(2 386)
Aide publique	<u>(7 620)</u>	<u>(583)</u>	<u>(18 510)</u>	<u>(583)</u>
	<u>510 782</u>	<u>547 955</u>	<u>1 690 206</u>	<u>1 754 515</u>
d) Frais financiers nets				
Charge de désactualisation	37 658	50 939	183 695	166 811
Variation de la juste valeur des dérivés (note 10)	(12 771)	(31 789)	(32 006)	(126 126)
Intérêts sur les débetures convertibles (note 10)	18 675	18 708	59 916	78 826
Intérêts sur les prêts à terme (note 8)	24 259	8 021	93 030	115 655
Frais d'engagement et de renouvellement des prêts à terme (note 8)	42 463	63 947	66 733	107 016
Charge d'intérêt sur contributions remboursables (note 9)	12 743	6 181	26 601	18 259
Autres frais financiers	1 489	402	4 901	5 250
Profit sur contribution remboursable (note 9)	(359 940)	-	(359 940)	-
Perte suite au prolongement d'un prêt à terme (note 8)	19 111	-	19 111	-
Intérêts créditeurs	(2 939)	(537)	(13 980)	(4 580)
Conversion de monnaies étrangères	<u>(7 686)</u>	<u>1 055</u>	<u>(8 432)</u>	<u>278</u>
	<u>(226 938)</u>	<u>116 927</u>	<u>39 629</u>	<u>361 389</u>

16- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En lien avec la contribution remboursable mentionnée à la note 9 ci-haut, le 2 avril 2018, la Société encaissa un troisième versement de 1 235 800 \$.

Le 9 avril 2018, la Société a annoncé que deux de ses inscriptions au NRG COSIA Carbon XPRIZE avaient passé avec succès le deuxième tour et ont été acceptées parmi les dix finalistes du troisième tour. NRG COSIA Carbon XPRIZE a officiellement dévoilé les gagnants du deuxième tour ce même jour. Parmi ceux-ci, Carbicrete de Montréal (QC) et CERT de Toronto (ON), avec qui la Société a annoncé des partenariats d'entrée conjointe plus tôt en 2017. Le 2 mai 2018, la Société a encaissé 315 941 \$ pour l'entrée CERT et 313 365 \$ pour l'entrée Carbicrete le 3 mai 2018.